



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

7^e séance plénière

Jeudi 26 juin 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Wilmot (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre S. E. M. Jaime David Fernández, Vice-Président de la République dominicaine.

M. Jaime David Fernández, Vice-Président de la République dominicaine, est escorté à la tribune.

M. Fernández (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du Président de la République dominicaine, M. Leonel Fernández, et de notre gouvernement tout entier, j'ai l'honneur d'exposer devant l'Assemblée générale les idées et réflexions de mon pays concernant le programme Action 21.

Notre gouvernement a pris l'engagement de coordonner les activités des pouvoirs publics et de la société civile afin d'atteindre les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, que mon pays a approuvés.

Nous estimons que l'élimination de la pauvreté est la priorité essentielle pour réaliser le développement durable. Nous prenons actuellement des mesures pour atteindre cet objectif, en particulier en créant des emplois et en assurant la sécurité alimentaire, par le biais de notre programme d'appui aux microentreprises et aux activités des femmes et des jeunes, et de nos programmes d'éducation et de formation portant sur l'environnement et la nouvelle notion de développement. À cet effet, nous procédons à une réforme des programmes scolaires des cycles primaire et secondaire et élaborons et mettons en oeuvre des plans et des programmes d'enseignement informels à l'intention des groupes communautaires.

Nous comprenons que les organisations de la société civile ont besoin d'espaces participatifs qui leur permettent de participer au processus de développement et de jouer un rôle de plein droit avec les organisations non gouvernementales, dans le domaine de l'administration et de la prise de décisions, notamment à l'échelle locale, et dans les activités d'élaboration et de suivi des politiques nationales de développement. Pour être durable, le processus de développement doit être l'objet d'une conception unifiée et il exige une responsabilité conjointe du secteur public et privé pour assurer la continuité nécessaire dans le cadre d'une stabilité politique qui renforce le gouvernement démocratique.

Le remboursement de notre dette extérieure constitue une lourde entrave et nous oblige à trouver des formules qui encouragent des programmes de développement générateurs

de ressources tant pour les pays développés que pour les pays qui recherchent le bien-être et la prospérité avec l'optimisme et avec la volonté de travailler.

Je tiens à souligner que pour réaliser le développement durable nous ne devons pas oublier qu'il doit se construire à partir du bas de l'échelle, c'est-à-dire que les problèmes locaux exigent des solutions locales, et que les communautés locales sont celles qui en ont la clef. Il sera difficile d'établir un processus de développement durable en l'absence d'une participation responsable et consciente des citoyens à la prise de décisions. C'est pourquoi nous avons créé des conseils provinciaux de développement qui feront appel à la participation des institutions gouvernementales et de la société civile dans chaque province dans le but d'encourager la décentralisation. Nous ne considérons pas que ces mesures conduiront à une perte de pouvoir du gouvernement central mais plutôt qu'elles permettront de veiller à ce que les politiques définies au niveau central soient efficaces et clairement comprises au niveau des localités.

Notre population autochtone appelle l'île que partage aujourd'hui la République dominicaine et Haïti «Quisqueya», «mère de toutes les terres». Le Gouvernement dominicain a lancé un plan national intitulé «Quisqueya verte pour toujours» qui cherche à créer des richesses et à améliorer les conditions de vie de la population rurale grâce à la mise en oeuvre, l'exploitation et la conservation des ressources naturelles. Les ressources naturelles et environnementales sont le principal attrait pour le tourisme qui, dans notre pays comme dans les nations des Caraïbes, est l'activité économique principale. C'est pourquoi nous avons besoin d'un océan Atlantique et d'une mer des Caraïbes sains, et, pour cette raison, nous devons ensemble éviter le déversement de polluants dans leurs eaux.

L'environnement n'a pas de frontières; c'est la mondialisation de la nature. Des mesures coordonnées des nations et des institutions internationales sont nécessaires pour le défendre. L'homme est la raison principale de la nature, et c'est notre responsabilité partagée, et l'engagement qu'a pris notre gouvernement, de veiller au développement du bien-être et de la dignité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République dominicaine de sa déclaration.

M. Jaime David Fernández, Vice-Président de la République dominicaine, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Norbert Marxer, Ministre de l'environnement du Liechtenstein.

M. Norbert Marxer, Ministre de l'environnement du Liechtenstein, est escorté à la tribune.

M. Marxer (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : En 1992, la Conférence de Rio non seulement a fait naître l'espoir de meilleures conditions de vie dans de nombreuses régions du monde, mais elle a été aussi le point de départ d'efforts collectifs entrepris par divers institutions, groupes et particuliers. En examinant dans quelle mesure les engagements pris à Rio ont été honorés, nous devons faire face à la réalité : nous sommes aujourd'hui plus éloignés du changement mondial nécessaire au développement durable qu'il y a cinq ans. Les documents initiaux de Rio doivent être réaffirmés en tant que fondement et cadre de politique à long terme du développement durable.

Nous avons identifié les activités humaines dont l'expansion incontrôlée se répercute sur l'équilibre écologique. Nous avons trouvé les moyens de prendre des mesures décisives afin de nous engager sur la voie du développement durable. Le Gouvernement du Liechtenstein est disposé à assumer la part de la responsabilité commune qui lui incombe de veiller à l'intégrité de l'environnement mondial, au développement et à la paix. Bien que les gouvernements portent la responsabilité principale de la mise en oeuvre d'Action 21 et des engagements de Rio, tous les groupes sociaux doivent être en mesure de prendre une part active à la promotion du développement durable et accepter des changements.

Je vais souligner quelques aspects que mon pays juge décisifs pour atteindre l'objectif commun du développement durable et aborder des domaines de préoccupation particuliers.

Mon pays étant tributaire d'importations à hauteur de plus de 90 % dans le domaine de l'énergie, il attache la plus grande importance à une politique énergétique générale et cohérente. L'énergie joue un rôle majeur dans la réalisation de l'objectif économique, social et environnemental de développement durable et l'approvisionnement énergétique doit donc être sûr et stable.

Les problèmes énergétiques sont également au coeur des efforts faits pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Nous invitons tous les pays industrialisés à s'engager à réduire considérablement ces émissions dans des délais précis. Nous n'attendons pas de nos partenaires des

pays en développement qu'ils assument les obligations de réduction conformément au Mandat de Berlin, mais nous espérons qu'ils pourront bientôt adopter leur propre programme de réduction.

Dans le domaine du transport en particulier, nous ne nous rapprochons guère actuellement d'une durabilité plus grande. Au contraire, les transports routiers s'étendent de plus en plus et, de ce fait, les incidences sur l'environnement et le bien-être de l'homme augmentent sans cesse. Des gains d'efficacité sont immédiatement absorbés par des accroissements en volume. Les émissions dues au trafic représentent un grand risque pour la santé dans de nombreuses régions du monde, et même si l'on comprend mieux le coût financier et de santé élevé qu'entraîne la dépendance à l'égard des véhicules à moteur, il n'existe toujours pas d'incitations économiques ou de mécanismes financiers permettant de renforcer d'autres moyens de transport. L'impact sur l'environnement, notamment dans les pays de transit comme le nôtre, semble provoquer une préoccupation croissante. Des progrès s'imposent aux niveaux régional et sous-régional et une stratégie commune pour une situation de transport saine du point de vue de l'environnement en Europe et une programmation plus détaillée doivent être élaborées.

En tant que pays alpin, le Liechtenstein est très tributaire de la fonction protectrice des forêts. Par tradition, il s'intéresse à une gestion durable des forêts. Fermement convaincu de l'importance environnementale, économique, sociale et culturelle de tous les types de forêts, il appuie tous les efforts faits pour mettre en place un instrument international ayant force obligatoire, qui soit de taille et cohérent, pour la gestion durable des forêts.

Le rôle de la Commission du développement durable en tant que forum de haut niveau pour l'examen des dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales du développement durable doit être réaffirmé. Elle doit choisir chaque année un thème concret d'intérêt commun, dont tous les aspects seront examinés. Les objectifs concrets de programmes orientés vers l'action nécessitent une action ciblée, décisive mais différenciée. En élaborant des programmes d'action, les objectifs qui se situent au-dessus du seuil des normes environnementales existant doivent être fixés pour les pays industrialisés et les pays en développement. Afin de renforcer la capacité mondiale de contrôler le développement et l'environnement durable, des mesures urgentes sont nécessaires pour mettre au point des indicateurs appropriés.

Le cadre institutionnel du développement durable et de l'environnement doit être renforcé. De nombreux défis de développement durable ayant des aspects différents d'une région à l'autre, nous appuyons les efforts faits pour renforcer la dimension régionale des travaux de la CDD. Seule une approche régionale permettra de traiter des problèmes communs, même s'ils sont de nature mondiale, au niveau régional, et non pas en fonction du dénominateur commun le plus bas.

En 1992, les gouvernements des pays développés ont réaffirmé l'engagement qu'ils ont pris d'accorder 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Cherchant à parvenir à une APD de 1 % des dépenses publiques, notre gouvernement a constamment accru son assistance au développement ces dernières années et il continuera de le faire. Allouer des ressources financières, promouvoir le transfert de technologie et la création des capacités sont les éléments les plus importants de la mise en oeuvre du principe d'Action 21 dans les pays en développement et les pays à économie en transition. En ce qui concerne le financement, des ressources internes et externes, publiques et privées sont nécessaires. L'APD doit être utilisée de manière créatrice pour catalyser le développement durable et améliorer le milieu du travail afin d'attirer des opérations du secteur privé dans des pays et secteurs qui ne pourraient pas autrement attirer l'investissement privé.

Assumons ensemble la responsabilité de progresser sur la voie du développement durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement du Liechtenstein de sa déclaration.

M. Norbert Marxer, Ministre de l'environnement du Liechtenstein, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Yao Komlavi, Ministre de l'environnement et des ressources forestières du Togo.

M. Yao Komlavi, Ministre de l'environnement et des ressources forestières du Togo, est escorté à la tribune.

M. Komlavi (Togo) : À un moment donné, tout portait à croire qu'en matière de gestion de l'environnement l'homme a malheureusement adopté un des principes du poisson, celui de ne commencer à réfléchir qu'une fois dans le filet. Heureusement, le Sommet Planète Terre, tenu à Rio

en 1992, a été un départ salutaire marquant l'éveil de l'humanité tout entière.

Un rapide survol des résultats obtenus globalement cinq ans après suscite une inquiétude et des interrogations sur les capacités de toute nature et, surtout, en ce qui concerne la volonté et la détermination de la communauté internationale à répondre à ses engagements et à établir un partenariat sérieux et sincère, qui est indispensable pour faire face à l'enjeu environnemental. Ainsi, les assises de New York arrivent à point nommé. Elles doivent donner l'occasion à nos États, chacun à son niveau, et à la communauté internationale dans son ensemble, de faire le point de la situation depuis Rio.

Pour ce qui concerne notre pays, le contexte sociopolitique qui a accentué la crise économique du Togo au moment de la Conférence de Rio, non seulement a retardé la mise en oeuvre des engagements pris, mais il a également interrompu les actions remarquables engagées en matière d'environnement et surtout porté de graves atteintes aux ressources naturelles. C'est là l'illustration la plus éloquente du principe 25 de la Déclaration de Rio selon lequel

«La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables».

Malgré son handicap au démarrage de la mise en oeuvre d'Action 21, le Togo s'est employé à donner suite à ses engagements.

Sur le plan social et économique, un programme de lutte contre la pauvreté et un programme de renforcement des capacités nationales de développement ont été adoptés, ainsi que la politique nationale dans le domaine social et de la santé.

Sur le plan juridique, en dehors de la loi instituant le Code de l'environnement en 1988, le Togo a prévu dans sa nouvelle Constitution, à l'article 41, la protection et la gestion d'un environnement sain et propice au développement. Il a adhéré et ratifié les Conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques, ainsi que la Convention de lutte contre la désertification, et a engagé les processus spécifiques de leur mise en oeuvre. Outre ces Conventions nées de la Commission du développement durable, le Togo a ratifié presque toutes les conventions relatives à la gestion rationnelle de l'environnement.

Sur le plan institutionnel, la Commission interministérielle de l'environnement a été créée afin de faciliter la coordination de la politique environnementale et promouvoir

la prise en compte de la dimension environnementale dans les programmes et projets de tous les secteurs de développement. Le Comité national de l'environnement, jouant le rôle de la Commission nationale du développement durable, sera installé dès juillet prochain.

Le Togo vient d'adopter, sous l'égide de la cellule de coordination du Plan national d'action pour l'environnement, le projet de Déclaration de politique nationale de l'environnement. Le Plan d'action forestier national est mis au point avec des projets prioritaires, dont le programme décennal de reboisement allant de 1998 à l'an 2007, pour pallier les importantes dégradations des ressources naturelles connues surtout ces dernières années. Un programme de gestion de l'environnement en cours d'élaboration sera opérationnel dès 1998.

La réalisation de ces dispositions a été possible en un temps record, grâce au concours de toutes les couches socioprofessionnelles — secteur public, privé, organisations non gouvernementales et communautés locales — après des mesures adéquates de sensibilisation.

Pour nous, les actions entreprises jusqu'à ce jour ressemblent à la danse de la tortue, tout se passant dans la carapace. Nous souhaiterions avoir des résultats palpables avec nos populations mais, malheureusement, il est à noter que sur le terrain les problèmes continuent de s'amplifier. La maîtrise de l'eau est loin d'être assurée, encore moins la disponibilité d'eau potable pour la majorité. Les pollutions et nuisances diverses augmentent. Les populations pour la plupart, bien que comprenant la nécessité de protéger l'environnement, continuent de surexploiter les ressources naturelles pour leur survie.

Dans le domaine de la coopération internationale et du partenariat en matière de l'environnement, le Togo s'inscrit parmi les pays sans soutien. Il faut quand même avouer que vu les efforts déployés ces derniers temps par notre pays dans le domaine de l'environnement, le Togo a reçu quelques promesses encourageantes. Nous estimons que celui qui siffle donne la preuve qu'il veut chanter. Nous les remercions donc tous pour les appuis et la concrétisation des promesses.

Comme autre contribution à cette importante assise, le Togo suggère que la Déclaration de Rio comme celle complémentaire de New York soient considérées comme des canevas et des cadres auxquels l'humanité entière doit se conformer. Il faudra ensuite, par région, en fonction des similitudes physiques, biologiques ou financières, dégager des programmes et projets prioritaires réalistes et réalisables

sur une période donnée — cinq ans, par exemple — avec une évaluation intermédiaire permettant de faire à temps les redressements nécessaires.

C'est dans ce sens que notre pays demande humblement à l'Assemblée générale d'étudier avec sérieux la proposition faite par les ministres africains de l'environnement en mars dernier à Ouagadougou, proposition que S. E. le camarade Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a déjà soumise à la présente assise. Il s'agira là d'inscrire et de soutenir, comme projets prioritaires de cette région, la lutte contre la pauvreté et la désertification, la dotation des populations en eau potable et en énergie de substitution.

Enfin, le Togo souhaiterait que la communauté internationale tout entière considère les problèmes de l'environnement comme relevant d'urgences humanitaires qui doivent bénéficier des traitements appropriés, car les mesures politiques et économiques souvent prises par les pays du Nord à l'encontre de nos États ont des incidences beaucoup plus négatives sur les populations pauvres et, par voie de conséquence, sur l'environnement.

L'environnement est un bien commun à toute l'humanité. Le sort du riche et celui du pauvre s'en trouvent liés. C'est donc ensemble que nous pourrions gagner le pari.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement et des ressources forestières du Togo de sa déclaration.

M. Yao Komlavi, Ministre de l'environnement et des ressources forestières du Togo, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Samuel Bigawa, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du Burundi.

M. Samuel Bigawa, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du Burundi, est escorté à la tribune.

M. Bigawa (Burundi) : C'est pour moi un plaisir et un agréable honneur de m'adresser à cette auguste Assemblée au nom du Gouvernement du Burundi à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, chargée d'évaluer les progrès des réalisations d'Action 21 cinq ans après la Conférence de Rio.

Lorsque nous avons conclu Action 21 à Rio, nous savions que nous fondions un cadre pour des rapports nouveaux entre l'homme et la nature. Sa mise en oeuvre oblige les différents pays à assumer leurs responsabilités devant l'histoire de l'humanité, et les contraint à des choix d'autant plus complexes qu'ils doivent concilier la science, l'éthique et l'économie, qui sont des facteurs indispensables pour le développement durable.

Action 21, fruit du consensus de plus de 180 États représentés à Rio, constitue un vaste programme d'action pour le XXIe siècle, un catalogue de mesures visant à réconcilier, par le biais d'un sincère partenariat mondial, un double impératif : un environnement de haute qualité, d'une part, une économie saine, d'autre part, afin d'atteindre un développement humain durable.

Il existe maintenant un consensus général sur la nécessité d'orienter tous nos efforts tant au niveau national qu'international vers le développement durable. La réalisation de cet objectif louable est, en effet, une condition *sine qua non* de notre survie sur cette planète. Les différents documents issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à savoir la Déclaration de Rio, Action 21, la Convention sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification, constituent le fondement et le cadre de nos politiques générales, et elles doivent guider toutes nos décisions dans le cadre d'une approche intégrée des politiques de l'environnement pour le développement durable.

Au niveau international, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a contribué à accroître la prise de conscience de la corrélation entre le développement durable et l'environnement chez tous les acteurs sociaux, à savoir : dirigeants politiques, représentants de mouvements de citoyens, communautés scientifiques et médias. En outre, le droit international de l'environnement s'est trouvé enrichi des principes nouveaux énoncés à la Conférence de Rio. Par ailleurs, l'articulation environnement/développement est devenue un véritable enjeu de la réussite et conditionne la préservation de l'environnement mondial.

En ce qui concerne mon pays, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes internationaux, le Burundi a accompli certains progrès dans la mise en oeuvre d'Action 21, notamment la ratification de sept conventions en rapport avec l'environnement : l'élaboration de stratégies nationales pour l'environnement et son plan d'action, l'élaboration du code de l'environnement et la loi-cadre, la formation des cadres,

la préservation de la diversité biologique, la gestion des déchets solides et des eaux usées, la lutte contre le déboisement, le changement des modes de consommation dans le domaine de l'agro-alimentaire, de l'habitat rural, de l'énergie et de la santé.

Malgré sa bonne volonté d'honorer les engagements conclus à Rio, le Burundi est resté en deçà du programme tracé par Action 21, suite aux contraintes de plusieurs ordres, et plus particulièrement la crise sociopolitique éclatée en octobre 1993, qui n'a pas épargné l'environnement. En effet, après les massacres interethniques, des milliers de personnes ont été contraintes de se regrouper dans des camps de déplacés et les réfugiés en provenance des pays voisins sont venus s'ajouter aux déplacés intérieurs, ce qui a forcément engendré la dégradation de l'environnement par le déboisement pour des besoins énergétiques, la pollution des rivières, la destruction des infrastructures.

Aujourd'hui, des efforts de réhabilitation sont déployés pour la reconstruction des habitations grâce au concours du Fonds africain pour le développement. Pour le reboisement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et pour la réhabilitation des infrastructures, avec l'appui des organisations non gouvernementales et organismes internationaux.

Le Burundi profite de la présente occasion pour remercier vivement différents organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales implantés au Burundi qui ont contribué à l'aider dans la réhabilitation de l'environnement détruit.

Actuellement, le Gouvernement du Burundi, en plus de son programme de ramener la paix, d'assurer la sécurité pour tous les citoyens et de relance économique, s'attelle à poursuivre la mise en oeuvre d'Action 21, à travers un certain nombre de programmes, notamment le reboisement au nord du pays pour contrer la menace de désertification qui s'y annonce, la protection de la biodiversité originelle à travers la conservation des aires protégées et la lutte contre la pollution de certains centres urbains et des cours d'eau. Aujourd'hui, le Burundi lance un appel pressant à la communauté internationale pour renforcer le partenariat aux efforts nationaux déjà entrepris et au soutien des programmes en cours.

Aussi, la mise en oeuvre d'Action 21, dans son ensemble, est de l'intérêt mutuel et de la responsabilité commune mais différenciée entre les pays développés et les pays en

développement. C'est ainsi qu'il faut concevoir et adopter, tant au niveau national qu'international, une approche novatrice de mobilisation de ressources financières pour poursuivre les engagements de Rio, lesquels sont renouvelés au cours du présent sommet.

Pour terminer, je souhaite plein succès à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et réaffirme l'intérêt que porte le Burundi à la coopération internationale pour la protection de l'environnement en vue d'aboutir à un développement durable, car de la survie des ressources naturelles dépend celle de l'humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du Burundi de sa déclaration.

M. Samuel Bigawa, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du Burundi, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alhaji Abdullahi Adamu, Ministre d'État des travaux publics et du logement du Nigéria.

M. Alhaji Abdullahi Adamu, Ministre d'État des travaux publics et du logement du Nigéria, est escorté à la tribune.

M. Adamu (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, il y a cinq ans, demeure une étape historique dans l'approche des questions globales liées à l'environnement et au développement. Lors de cette Conférence, la communauté internationale a exprimé et concrétisé sa volonté collective de coopérer en approuvant les principes de la Déclaration de Rio, ainsi que les objectifs d'Action 21, témoignant ainsi de son intention sincère de sauvegarder la survie de l'humanité par le développement durable. La CNUED a établi le lien entre le développement socioéconomique et la protection environnementale en tant que cadre effectif de mise en oeuvre politique. C'est pour cette raison que la communauté internationale doit continuer à envisager Action 21 comme un plan d'ensemble d'action globale.

Hélas, nous sommes bien conscients que cinq ans après la Conférence de Rio la coopération internationale a décliné et que la volonté politique de mettre en oeuvre Action 21 a continué de s'affaiblir, en particulier chez nos

partenaires du monde développé. La délégation du Nigéria est convaincue que la présente session ne doit pas être une occasion de renégocier l'Action 21, mais qu'elle est, pour l'essentiel et en toute objectivité, l'occasion d'évaluer dans quelle mesure les États Membres ont respecté leurs engagements au regard des responsabilités communes mais différenciées qu'ils doivent assumer et ont mobilisé la volonté politique adéquate pour la pleine mise en oeuvre d'Action 21.

Des efforts appréciables ont été faits au niveau national pour mettre en oeuvre l'Action 21 dans certains pays en développement. Néanmoins, pour la majorité de ces pays, la tendance actuelle à la mondialisation de l'économie marginalise les pays en développement en termes de performance de leurs économies respectives. Confrontée aux prix fluctuant des produits de base, au lourd fardeau de la dette extérieure et au déclin de l'aide publique au développement, la mise en oeuvre d'Action 21 par les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, en a immensément souffert. Nous devons affirmer que la question de la dette extérieure est inextricablement liée à la capacité de réaliser le développement durable. À cet égard, nous pensons que les questions du commerce et de l'environnement, de l'accès aux marchés des pays développés, de l'investissement étranger direct, de l'accès à des technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles et de l'aide publique au développement exigent une action concertée de la communauté internationale.

Ma délégation croit que la poursuite d'une croissance économique et d'un développement durables relève essentiellement de la responsabilité des gouvernements nationaux. À cet égard, le Nigéria a lancé un programme de développement à long terme intitulé VISION 2010 — une vision de développement durable et de stabilité politique. Dans ce programme, le Gouvernement nigérian a défini son engagement envers un développement axé sur l'être humain en tant que thème principal des efforts qu'il déploie pour alléger la pauvreté.

En tant que pays en proie aux difficultés du développement et du changement, le Nigéria continue de prendre des mesures pour protéger l'environnement et préserver son équilibre écologique. Le rapport national que nous communiquons à cette Assemblée met en lumière les progrès appréciables que nous avons faits dans la mise en oeuvre d'Action 21. Nous avons pris diverses initiatives pour conserver et gérer nos ressources naturelles, contrôler la déforestation, lutter contre la désertification, atténuer les effets de la sécheresse, promouvoir les établissements durables et l'agriculture, et préserver la diversité biologique.

À cet égard, le Gouvernement a augmenté son allocation écologique, qui est passée de 1 à 2 % des budgets de la Fédération. Il y a une disposition supplémentaire basée sur le principe de dérivation pour les communautés qui produisent des minerais solides et du pétrole. Le Environmental Impact Assessment Decree promulgué en 1992 est appliqué à la lettre pour les nouveaux projets de développement. La Federal Environmental Protection Agency a également été renforcée; elle dépend de la présidence et a un Conseil directeur des ministres pour lui donner le muscle politique nécessaire à son efficacité. Chaque État de la Fédération, y compris le territoire de la capitale fédérale, Abuja, dispose d'une agence de protection de l'environnement.

Nous avons également pris des mesures pour assurer l'intégration des préoccupations environnementales dans la planification du développement et de la prise de décisions, en même temps que des efforts étaient faits pour faire en sorte que le secteur privé puisse participer aux questions de l'environnement. Le Gouvernement, en association avec les industries manufacturières et les compagnies pétrolières, s'attache maintenant à mettre au point des mesures respectueuses de l'environnement afin d'améliorer ce dernier ainsi que le bien-être de toutes les communautés, y compris les communautés productrices de pétrole de la région du delta du Niger du Nigéria.

De plus, on s'accorde en général à reconnaître que le renforcement des capacités constitue une condition préalable au développement durable et qu'il doit être considéré dans le cadre de la coopération et non dans celui de la concurrence. Les pays devraient également considérer le renforcement des capacités comme un investissement dans le développement des ressources humaines. Il est donc nécessaire que les pays développés appuient davantage les pays en développement.

Cependant, ce qui à l'évidence apparaît dans la mise en oeuvre d'Action 21 c'est un recul par rapport aux engagements convenus à Rio. Tandis que nous reconnaissons et apprécions les efforts déployés par les pays développés qui ont atteint l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut en faveur de l'aide publique au développement, certains d'entre eux ont refusé de respecter leurs engagements dans la mise en oeuvre d'Action 21. En conséquence, nous considérons que cette tendance est une distorsion regrettable de l'esprit de partenariat dans la promotion de la coopération internationale pour le développement durable. Ma délégation, par conséquent, pense que les pays développés doivent trouver les moyens d'honorer leurs engagements afin de fournir des ressources nouvelles et additionnelles qui soient à la fois adéquates et prévisibles.

S'agissant des arrangements institutionnels pour le développement durable dans la sphère de compétence d'Action 21, la délégation nigériane estime que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doit continuer d'être le catalyseur des efforts faits au plan international pour protéger l'environnement. Le PNUE doit rester dans son site actuel et être en fait renforcé afin de pouvoir assumer toutes les responsabilités de l'institution et continuer de jouer un rôle approprié dans l'orientation et la coordination des politiques relatives aux questions mondiales de l'environnement. Nous recommandons également que la Commission du développement durable élargisse la participation ministérielle de son segment de haut niveau afin de stimuler la volonté politique nécessaire à la mise en oeuvre d'Action 21.

En examinant la mise en oeuvre d'Action 21, conformément aux intentions et aux buts qui lui ont donné naissance, nous devons reconnaître que des problèmes importants d'environnement restent profondément enracinés dans le tissu socioéconomique des pays. Cette situation exige un partenariat entre les pays développés et les pays en développement si nous voulons protéger l'environnement mondial et conserver les ressources naturelles de la Terre. Le mode de consommation des économies développées n'est pas viable. Il exige donc un changement. D'autre part, les pays en développement, tout en poursuivant le développement, doivent être conscients de son impact sur l'environnement.

Nous devons également appeler l'attention sur le danger posé à l'environnement par la tendance délibérée de certains pays industrialisés à exporter vers les pays en développement leurs déchets radioactifs et toxiques. C'est inacceptable. À notre avis, il est de la responsabilité morale de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de demander la pleine application des instruments internationaux existants qui interdisent cette pratique.

Enfin, ma délégation croit qu'après avoir beaucoup parlé avant et après le Sommet de Rio, le moment est venu pour la communauté internationale de passer à une action concrète afin de protéger notre environnement mondial et le développement durable réalisé pour les générations à naître.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre d'État des travaux publics et du logement du Nigéria de sa déclaration.

M. Alhaji Abdullahi Adamu, Ministre d'État des travaux publics et du logement du Nigéria, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anatolijs Gorbunovs, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement et du développement régional de la Lettonie.

M. Anatolijs Gorbunovs, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement et du développement régional de la Lettonie, est escorté à la tribune.

M. Gorbunovs (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet de Rio de 1992 a été l'un des premiers événements mondiaux auxquels la Lettonie a participé après son retour à l'indépendance. J'ai eu l'honneur de diriger la délégation lettone à Rio. Le Sommet de Rio a coïncidé avec les premières phases de la transition de la Lettonie vers une économie de marché, ce qui lui a permis d'intégrer les principes du développement durable dans les fondements mêmes de la transition.

Depuis le Sommet de Rio, la Lettonie a beaucoup investi pour améliorer l'environnement. Les objectifs clefs de la Lettonie sont les routes, les ports et les technologies énergétiques. Néanmoins, la Lettonie est fière de pouvoir dire que 27 % de la totalité de ses investissements sont consacrés à l'amélioration de l'environnement, en particulier grâce à la gestion de l'eau et au traitement des eaux usées. Un problème grave est celui que pose le nettoyage des sites militaires dont le règlement nécessitera énormément de temps et d'argent ainsi qu'une technologie adéquate.

La Lettonie croit, comme cela a été reconnu à Rio, que la participation aux processus régionaux revêt la plus haute importance. Actuellement, la Lettonie participe à un processus paneuropéen et à deux processus dans la région de la mer Baltique relatifs au développement durable. Une conséquence importante de cette participation paneuropéenne a été le développement et l'acceptation par le Gouvernement en 1995 du Plan national de politique de l'environnement pour la Lettonie. Le plan contient une stratégie à long terme de protection de l'environnement, qui devrait conduire à l'intégration des questions environnementales dans le développement de tous les secteurs de l'économie nationale.

Le premier des deux processus dans la région de la mer Baltique a été engagé en septembre 1990, lorsque la Conférence ministérielle de la mer Baltique a adopté la Déclaration de la mer Baltique. La Déclaration demandait l'établissement d'un plan d'action à long terme pour la restauration et la préservation écologiques de la mer Baltique. Le plan final identifie plus de 100 points chauds dans la région de la mer Baltique. À l'heure actuelle, la Lettonie s'emploie à résoudre les problèmes causés par la moitié des

10 points chauds la concernant. À cet égard, la Lettonie est reconnaissante aux pays nordiques et aux institutions financières internationales qui ont fourni une aide financière et contribué à établir les mécanismes financiers pertinents.

Cette coopération fructueuse a été élargie en 1996, lorsque les chefs de gouvernement de 11 pays appartenant au Conseil de la mer Baltique, dont la Lettonie assure actuellement la présidence, et le Président de la Commission européenne ont décidé d'élaborer un programme Action 21 pour la région, intitulé Baltique 21. Baltique 21 met l'accent sur la coopération régionale en traitant les problèmes environnementaux et en cherchant à atteindre le développement durable. On estime que Baltique 21 pourrait servir d'exemple en matière de coopération régionale.

Un deuxième processus dans la région de la mer Baltique, qui complète à l'heure actuelle Baltique 21, concerne l'aménagement du territoire et de l'espace. En 1992, les pays riverains de la mer Baltique ont décidé d'élaborer un concept à long terme de développement de l'espace intitulé «Vision et stratégies autour de la mer Baltique pour l'an 2010», compatible avec les concepts similaires développés ailleurs en Europe.

Les forêts sont un autre domaine auquel s'intéresse particulièrement la Lettonie, les forêts couvrant près de la moitié du territoire, et étant indispensables à son environnement et à son économie. Dans ses politiques relatives aux forêts, la Lettonie a pris en considération les Principes forestiers adoptés à la Conférence de Rio et entend suivre les recommandations du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Néanmoins, la Lettonie estime que pour assurer le développement durable de ses forêts et de celles du monde, deux défis fondamentaux doivent être relevés : parvenir à une compréhension commune des principes de gestion viable des forêts et s'engager à respecter ces principes. Par conséquent, la Lettonie soutient les propositions tendant à amorcer le processus de négociation en vue d'une convention mondiale sur les forêts.

Il est impossible de parler de développement durable sans faire mention de la compétitivité. Respecter les normes environnementales les plus strictes dans un seul pays pourrait contribuer à réduire les capacités de l'économie de ce pays dans la concurrence avec d'autres pays. La politique nationale de la Lettonie consiste à instituer des normes environnementales strictes, et la Lettonie estime que des normes strictes et uniformes, aux niveaux régional et mondial, constituent une condition préalable à l'instauration de marchés équitables.

Pour terminer, je voudrais indiquer que la durabilité peut être perçue au niveau des traditions nationales des Lettons. Nos traditions nous ont appris à apprécier la nature comme étant le plus précieux patrimoine que nous devons transmettre dans son intégralité à nos enfants.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie de sa déclaration.

M. Anatolijs Gorbunovs, Vice-Premier Ministre et Ministre de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. A. la Bégum Syeda Sajeda Chowdhury, Ministre de l'environnement et des forêts du Bangladesh.

La Bégum Syeda Sajeda Chowdhury, Ministre de l'environnement et des forêts du Bangladesh, est escortée à la tribune.

Mme Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Bangladesh, je salue tous les participants à cette réunion historique et je formule des vœux pour son succès. Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider nos travaux.

Les orateurs qui m'ont précédée ont signalé que peu de progrès ont été réalisés pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption d'Action 21 à Rio. Nous devons imprimer un nouveau dynamisme au processus de Rio à la présente session.

Je tiens à mentionner brièvement la position de mon pays en ce qui concerne la mise en oeuvre d'Action 21 et évoquer également certaines questions qui intéressent directement le Bangladesh et d'autres pays en développement.

Depuis Rio, le Bangladesh a déployé de sincères efforts pour intégrer les préoccupations environnementales dans la prise de décisions et pour y adapter les politiques, les plans et les stratégies en matière de développement. Le Bangladesh a promulgué des lois pour la protection de l'environnement et mis en place des «Tribunaux verts» qui s'occupent des violations dont sont l'objet ces lois; formulé un plan d'action national de gestion de l'environnement; ratifié la quasi-totalité des grandes conventions internationales.

les; et mis en place un mécanisme national de coordination pour le développement durable — un comité national de l'environnement dirigé par le Premier Ministre.

Bien que nous ayons entrepris des réformes et des mesures d'adaptation de grande portée, l'appui international à ces efforts nous a fait défaut dans la plupart des cas, contrairement à ce qui avait été convenu à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Dans ce contexte, la déclaration ministérielle de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) concernant la mise en oeuvre d'Action 21 adoptée en avril est extrêmement pertinente.

Il est universellement reconnu qu'à moins d'éliminer complètement la pauvreté de la Terre, nous n'arriverons jamais à protéger l'environnement qui nous nourrit. Toute tentative importante de parvenir au développement durable doit comporter des programmes nationaux et des stratégies efficaces pour éliminer la pauvreté. Au Bangladesh, nous avons constaté que le double objectif d'élimination de la pauvreté et de protection de l'environnement pouvait être atteint par la mise en oeuvre de programmes efficaces de microcrédit à l'instar de la banque Grameen. Au cours de ce processus, les femmes ont également eu les moyens d'agir.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur le Sommet du microcrédit qui a eu lieu à Washington, D.C., en février dernier. Je suis convaincue que nous nous rapprocherons grandement d'un monde sans pauvreté si ce plan d'action très pratique était appliqué. Les pays de l'Asie du Sud, membres de la SAARC, ont réitéré leur attachement à l'élimination de la pauvreté lors de leur récent sommet aux Maldives.

Mon gouvernement a noté avec plaisir les recommandations que la Commission du développement durable (CDD) a adoptées à sa cinquième session sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes ainsi que leur participation sur un pied d'égalité dans toutes les sphères de la société, y compris aux processus de prise de décisions. Depuis l'émergence du Bangladesh, les femmes jouent un rôle important dans la gestion de l'État; deux femmes ont dirigé le Gouvernement pendant cette décennie. La participation des femmes au Parlement s'est également accrue au cours des années. Le Gouvernement actuel, dirigé par Sheikh Hasina, fille du père de la nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a adopté pour la première fois une politique nationale pour le renforcement du pouvoir des femmes afin de leur donner les moyens d'agir sur un pied d'égalité dans les domaines politique, social, administratif

et économique. Nous veillons également à ce que les femmes participent davantage aux programmes environnementaux.

Nous espérons sincèrement que cette session extraordinaire permettra de mobiliser la volonté politique de la communauté internationale pour la mise en oeuvre effective d'Action 21. Les pays, comme le Bangladesh, qui sont profondément attachés au développement durable, ont besoin, dans leurs efforts, de recevoir l'appui sans réserve de la communauté internationale.

Nous ne voulons pas prononcer ici de vains discours. Nous voulons des actes qui témoignent d'un attachement sincère et sérieux à Action 21.

Je voudrais souligner plusieurs des préoccupations concrètes qui doivent être traitées d'urgence :

Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, sont marginalisés dans le système mondial des échanges commerciaux en raison de nombreuses contraintes, qui sont encore aggravées par les exigences environnementales complexes. Une assistance technique doit être accordée sur une base préférentielle à ces pays pour qu'ils puissent prévenir et inverser une marginalisation plus poussée.

Les recommandations de la réunion du groupe d'experts chargée de la mise en oeuvre de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés dans le cadre d'Action 21 doivent être entérinées par cette session extraordinaire.

Les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers qui en résulte accroîtront la vulnérabilité des petites nations insulaires et des pays à forte densité démographique. L'élévation du niveau de la mer d'un mètre se traduira par une perte de grande superficie de territoires pour nombre de pays, y compris le Bangladesh. Des mesures environnementales appropriées doivent être promulguées afin de prévenir cette catastrophe.

Une gestion environnementalement rationnelle des substances chimiques toxiques et des déchets dangereux est essentielle à une bonne santé et à la protection de l'environnement. Les pays en développement ont besoin d'une assistance technique à cet effet.

Action 21 a donné à l'eau douce un rôle clef. Nous sommes préoccupés par le fait que les prochaines décennies poseront au monde un grave problème d'eau. L'approvi-

sionnement et la gestion de l'eau douce exigent que nous nous y attachions de toute urgence et que nous adoptions des mesures. Au Bangladesh, et aussi semble-t-il dans certaines régions de Chine et d'Inde, l'exploitation excessive des nappes phréatiques a provoqué la contamination à l'arsenic de l'eau de puits, ce qui a provoqué de graves dangers pour la santé. Ce nouveau problème peut causer aux générations présentes et futures des dommages graves s'il n'est pas réglé aujourd'hui.

La mise en valeur des forêts, avec un accent particulier sur celles des collectivités, doit recevoir toute l'attention voulue. Le Bangladesh a sur son territoire la plus grande forêt de mangrove du monde; elle doit être protégée. Nous sommes encouragés par le fait que notre Premier Ministre elle-même a pris part cette semaine à la dissémination en vol de semences afin de créer une ceinture verte dans les zones côtières à la suite des dégâts causés par le dernier cyclone.

Aucun programme mondial ne saurait être mis en oeuvre sans ressources financières suffisantes, octroyées au plan national et international. Cette question devrait être fermement appuyée à cette session.

La société civile, y compris le secteur privé, a un rôle clef à jouer dans la mise en oeuvre d'Action 21 et doit donc participer pleinement à ce processus.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Ministre de l'environnement et des forêts du Bangladesh de sa déclaration.

La Bégum Syeda Sajeda Chowdhury, Ministre de l'environnement et des forêts du Bangladesh, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdoulaye Bathily, Ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Sénégal.

M. Abdoulaye Bathily, Ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Sénégal, est escorté à la tribune.

M. Bathily (Sénégal) : Le Sommet de Rio de Janeiro a symbolisé l'intention de la communauté internationale d'imprimer un cours nouveau à la civilisation humaine en cette fin du XXe siècle. En effet, les décisions historiques de cette rencontre internationale sans précédent visaient à une réorganisation des systèmes de production et de

consommation, suivant une logique garantissant la solidarité entre les générations présentes et futures dans le cadre d'un partenariat renouvelé entre les nations. Jamais auparavant une approche aussi généreuse, aussi prometteuse n'aura marqué les préoccupations de la communauté internationale.

La Conférence de Rio semblait donner ainsi de l'élan à une nouvelle éthique dans le comportement des nations et dans leurs relations, comme elle annonçait aussi de nouveaux paradigmes fondés sur la notion de responsabilité commune et différenciée face au sort de notre planète blessée, meurtrie par le mode de gestion irrationnelle qui a prévalu jusqu'alors.

Il s'agissait, en d'autres termes, de rechercher les moyens de trouver un juste équilibre entre les nécessités économiques, sociales et écologiques, présentes et à venir d'une part, et de l'autre, de jeter les bases d'un partenariat mondial fondé sur une compréhension commune des besoins et des intérêts pour atteindre un développement durable.

Cinq ans après Rio, des progrès significatifs ont certes été enregistrés, notamment dans le domaine de la prise de conscience à la fois des impacts négatifs de la dégradation de l'environnement mondial et de l'intégration de la donnée environnementale dans toute approche de politique de développement.

Mais l'évidence nous condamne aujourd'hui à constater, comme il ressort du reste des documents pertinents publiés par le Secrétariat et des interventions des différentes délégations à cette session, que les engagements pris à Rio restent encore pour l'essentiel au stade des déclarations d'intention. La moisson n'a pas donné la promesse des fleurs car les égoïsmes nationaux ont pris le dessus sur l'élan de générosité et l'esprit de solidarité.

Tout le monde en convient, les tendances négatives qui affectent cette fin de siècle tardent à s'inverser : pauvreté croissante, marginalisation de centaines de millions de personnes, précarité des ressources naturelles, dégradation de la diversité biologique, destruction des forêts, aggravation des pollutions, désertification galopante, entre autres. L'éradication de ces fléaux qui menacent notre survie à tous appelle l'action décisive commune autour d'Action 21, notre document de stratégie collective. Personne ne doit se dérober à ses responsabilités spécifiques; mais il doit être entendu que la réussite individuelle n'est pas possible en l'absence d'un engagement commun.

Le Sénégal en ce qui le concerne reste entièrement fidèle à l'esprit de Rio et aux engagements qui en décou-

lent. C'est pourquoi, en tant que partie aux trois conventions issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, il a entrepris un ensemble d'activités de mise en oeuvre tant au plan national que local mais également en rapport avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux en Afrique.

Au plan institutionnel, la mise en place d'organes de coordination, d'impulsion et d'animation comme la Commission nationale du développement durable et le Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement traduit la volonté du Gouvernement du Sénégal d'intégrer pleinement les paramètres du développement durable dans l'effort de développement national.

Mon pays va se doter, dans les prochaines semaines, d'un plan national d'action pour l'environnement (PNAE), élaboré de la base au sommet avec la pleine participation de toutes les catégories de la population. Dans le même temps, le processus de décentralisation marqué par l'entrée en vigueur en janvier 1997 de la loi sur la régionalisation vise, entre autres, à doter les collectivités locales des compétences et instruments de promotion des politiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser nos objectifs nationaux, mais, avec la volonté politique du Gouvernement et la prise de conscience croissante des populations de la base, nous sommes confiants dans la poursuite de notre marche en avant.

Pour le Sénégal, la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale doit être l'occasion de renouveler le pacte scellé à Rio. Elle doit déboucher sur l'engagement sans équivoque de traduire en actes les nobles intentions inscrites dans l'Action 21. Nos présentes assises doivent se conclure avec la ferme résolution de donner une nouvelle impulsion au processus de mise en oeuvre des conventions internationales issues de Rio en leur accordant un ordre de priorité égal. À ce propos, s'agissant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, nous regrettons le manque de progrès dans les négociations en ce qui concerne notamment les ressources et les mécanismes financiers pour la mise en oeuvre de cette Convention. Il y a là, nous semble-t-il, un risque sérieux de faire de cet instrument primordial pour l'Afrique le parent pauvre des conventions de la génération de Rio. Cette préoccupation a été fortement exprimée par la réunion des ministres africains de l'environnement, tenue en mars dernier à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, ainsi que l'a rappelé ici le Président Robert Mugabé, Président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine.

C'est également le moment de réaffirmer notre souci pour la promotion de mesures permettant de contribuer à la gestion, à la conservation et à l'exploitation écologiquement viable des forêts. Nous nous félicitons du travail très positif accompli dans ce sens par le panel intergouvernemental sur les forêts. Nul doute que ses propositions, soumises à notre appréciation, seront examinées avec le maximum d'attention.

Le Sénégal reconnaît que toute oeuvre de développement durable relève avant tout de la responsabilité nationale à travers notamment la définition et l'application de politiques macroéconomiques saines, fondées sur la transparence, le respect de la règle de droit, la démocratie, la justice sociale et la participation de tous les secteurs de la société. Toutefois, je ne saurais esquiver le rôle essentiel de la coopération internationale dans la mise en oeuvre des engagements contenus dans le programme Action 21. À cet égard, la chute continue de l'aide publique au développement n'incite guère à l'optimisme, surtout au regard des besoins en ressources financières nouvelles et additionnelles que requiert la réalisation des objectifs fixés à Rio.

Il faut le dire avec force : le développement durable risque d'être un vain mot pour beaucoup de pays si les efforts internes ne sont pas soutenus par un engagement résolu de la communauté internationale en faveur d'un véritable partenariat mondial pour le développement. Le règlement de la crise de la dette et la juste rémunération des produits de base procèdent également de ce même impératif de solidarité et d'interdépendance. La communauté internationale peut tenir ses engagements si elle fait preuve d'une réelle volonté politique, d'un esprit qui transcende les égoïsmes nationaux et les démarches à court terme.

Rien qu'en rationalisant nos méthodes et procédures de travail, en mettant fin au gaspillage dans de nombreux domaines d'activités, nous trouverions des ressources importantes qui pourraient être consacrées à l'amélioration de la qualité de vie pour tous sur notre planète.

Relever ces défis se situe bien dans l'ordre des choses possibles si, après un diagnostic honnête et critique des progrès réalisés, nous acceptons d'avancer résolument dans la réalisation concrète des engagements souscrits. Ainsi, mais alors seulement, nous aurons mérité la gratitude des générations du troisième millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Sénégal de sa déclaration.

M. Abdoulaye Bathily, Ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Sénégal, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. José António Monteiro, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement du Cap-Vert.

M. José António Monteiro, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement du Cap-Vert, est escorté à la tribune.

M. Monteiro (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Le thème central de cette importante rencontre, l'environnement et le développement, a gagné du terrain en cette fin de siècle, et tend à devenir de plus en plus important. La Conférence de Rio a, dans ce contexte, galvanisé les volontés au niveau des gouvernements, des institutions internationales et des groupes sociaux.

Cinq années se sont écoulées, et tous les grands principes versés dans la Déclaration de Rio restent valables et constituent des piliers essentiels dans la quête d'un développement durable. Il est opportun de souligner ici que le principe qui postule des responsabilités communes mais différenciées, dans le cadre d'un partenariat global, s'avère être indispensable et même crucial pour l'élimination de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources.

Nous constatons la persistance au niveau mondial de deux grandes contraintes traditionnelles de la durabilité : la croissance démographique, d'un côté, et des modes de production et de consommation inadaptés aux réalités d'aujourd'hui, de l'autre. Toutefois, alors que le contrôle des facteurs de la croissance démographique progresse de manière relativement satisfaisante, en ce qui concerne les domaines de la production et la consommation, il devient incontournable de faire enfin face à la question, aussi épineuse soit-elle.

Le Cap-Vert réitère avec détermination qu'il assume les compromis d'Action 21, en s'engageant, à travers son programme d'action national, dans la formidable tâche qui consiste à inverser la tendance à la dégradation de son milieu et de ses ressources naturelles. Pour cela, des politiques nationales et régionales d'ordre social et environnemental, pleinement harmonisées avec les politiques économiques, seront mises en oeuvre.

Notre pays tient à souligner son statut de petit État insulaire, d'où découlent de sérieux problèmes et une vulnérabilité environnementale qui pèsent sur son développement. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire et urgent de réunir toutes les conditions pour assurer une mise en oeuvre efficace des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement des petits États insulaires en développement.

Dans ce sens, nous avons défini comme objectifs principaux, entre autres : la protection de la mer et des zones côtières et de leurs ressources respectives; la protection des ressources naturelles en terre, en particulier des sols et de l'eau, ainsi que de la diversité biologique, en garantissant une gestion rationnelle et une exploitation durable de ces ressources.

À cet effet, et conformément aux recommandations émanant de la Conférence de Rio et des conventions internationales que nous avons ratifiées, un ensemble de programmes sont actuellement à divers stades de mise en oeuvre. En raison des réalités qui nous sont propres, les activités prioritaires et les plus avancées concernent en particulier les forêts et les ressources en eau. La forestation, perçue par tous les Cap-Verdiens comme une question de survie, représente un défi que nous avons jusqu'à présent confronté avec succès. En effet, dans le courant des dernières 20 années, la surface boisée du pays a pu être multipliée plus de 20 fois, ce qui correspond à un cinquième du pays.

L'eau, source de vie et moteur de développement, apparaît comme un bien rare et, en tant que tel, est dûment mise en valeur dans le cadre d'un plan directeur, servant des stratégies prioritaires dont le but est notamment de satisfaire les besoins en eau potable, et de procéder à une utilisation rationnelle de l'eau et à l'assainissement du milieu.

Malgré les efforts entrepris à la lumière d'Action 21, nous assistons à des asymétries frappantes, entre pays comme à l'intérieur de pays, qui entraînent une pauvreté accrue, le chômage et la maladie et accentuent la dégradation continue des écosystèmes et du bien-être humain.

Aucun moratoire n'est permis dans le combat contre la pauvreté. Celle-ci représente la négation, par excellence, de la durabilité, et pose simultanément un frein sérieux au développement qualitatif. Son éradication constituerait donc, par ailleurs, un impératif, un levier puissant au service de la réalisation d'Action 21. En effet, pour de larges fractions des populations, dans de nombreuses sociétés, la simple survie quotidienne absorbe la plupart des énergies.

Notre capacité à éliminer ce fléau socioécologique qu'est la pauvreté, explicitée dans l'Action 21, reste cependant fortement conditionnée dans le contexte actuel du comportement de l'aide publique au développement, et surtout dans le cas des pays les moins avancés où, souvent, l'investissement externe tarde à s'ériger en véritable alternative.

Dans la même ligne, le Cap-Vert fait face, dans la matérialisation des objectifs accordés à Rio, à des contraintes d'ordres divers : naturelles tout d'abord, aggravées en particulier par de grandes sécheresses cycliques qui ont significativement frappé son tissu socioéconomique et écologique; mais également financières, technologiques et, enfin, institutionnelles.

Devant le défi que pose, à l'aube du XXI^e siècle, la satisfaction des droits humains fondamentaux comme l'accès à l'alimentation, à la santé, à l'habitation et à l'éducation, réaliser le développement durable exige la mobilisation de ressources dont les pays en développement ne disposent généralement pas.

Nous reconnaissons que le Programme des Nations Unies pour l'environnement est porteur d'un rôle important, à l'échelle globale, dans la solution des questions environnementales. Nous considérons ainsi que des mesures de renforcement de cette institution sont à introduire rapidement, de manière à lui conférer une plus grande opérationnalité.

Il convient de souligner le mandat du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), à présent sous la présidence et coordination du Cap-Vert, dans la matérialisation des objectifs d'Action 21. Rappelons en particulier ses deux programmes politiques majeurs, consacrés au combat contre la sécheresse, la désertification et la conservation des ressources naturelles, ainsi que celui concernant la sécurité alimentaire, lesquels, associés à la formation, pourront générer un impact significatif aux niveaux socioéconomique et écologique dans la sous-région.

L'émergence, l'année passée, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), a permis l'institutionnalisation d'une conférence interministérielle sur l'environnement, qui, espère-t-on, constituera un forum important de concertation et de coopération dans la mise en oeuvre d'Action 21, pour les sept pays membres.

Nous sommes portés à croire que la présente session extraordinaire, de par la manière dont sont abordées les

questions et présentées les recommandations, apporte des espoirs crédibles quant à la création de mécanismes qui permettent la préservation de la planète, afin que nous puissions la léguer dans des conditions propices au bien-être des générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. José António Monteiro, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement du Cap-Vert, de sa déclaration.

M. José António Monteiro, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Atef Ebeid, Ministre du secteur de l'entreprise publique, du développement administratif et des affaires environnementales de l'Égypte.

M. Atef Ebeid, Ministre du secteur de l'entreprise publique, du développement administratif et des affaires environnementales de l'Égypte, est escorté à la tribune.

M. Ebeid (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je suis très heureux de l'occasion qui m'a été donnée de représenter mon pays, l'Égypte, à deux reprises en cinq ans, à l'occasion de deux réunions internationales organisées en vue d'assurer une vie meilleure pour l'humanité. La première réunion qui avait eu lieu à Rio, avait certainement conduit à concrétiser certaines de nos aspirations. La deuxième réunion qui se tient cette semaine, nous aidera, je l'espère, à exaucer certains de nos vœux.

Les opinions divergeaient à Rio sur les priorités et les sources de financement des projets nationaux, régionaux et internationaux. Mais nous sommes tombés d'accord sur les risques et les défis qui se présentaient à nous. Et nous sommes convenus qu'il était impératif d'affronter ces défis pour réaliser des progrès concrets afin de contenir les risques auxquels nous étions confrontés. Et nous avons décidé d'un commun accord de poursuivre le dialogue dans l'entreprise commune que nous menons afin de protéger nos ressources naturelles et même de les développer.

Je mentionnerai certaines des réalisations dont le monde a été témoin depuis Rio.

Premièrement, le nombre des pays qui s'intéressent à la protection efficace de l'environnement a augmenté.

Deuxièmement, plusieurs accords internationaux ont été conclus, notamment les conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification. Et le nombre des parties ayant accédé à ces accords et conventions augmente chaque année.

Troisièmement, on observe que les institutions de développement internationales et régionales s'intéressent davantage aux questions de l'environnement, ce qui a conduit à une augmentation des ressources financières affectées aux projets relatifs à l'environnement.

Quatrièmement, le volume d'expérience et le nombre d'experts en mesure d'élaborer des plans et des programmes a également augmenté.

Cinquièmement, plusieurs pays ont accéléré l'action menée pour rendre les lois sur l'environnement plus efficaces.

Sixièmement, et c'est peut-être le plus important encore, l'intérêt de la population pour l'environnement s'est accru, comme en témoigne le nombre croissant des organisations non gouvernementales qui se sont créées en vue de protéger l'environnement, et le fait que ces questions soient maintenant inscrites à l'ordre du jour des programmes d'action des partis politiques et dans les campagnes que mènent leurs candidats à des sièges aux conseils représentatifs.

En dépit de toutes ces réalisations importantes, nous avons l'impression, étant donné l'étendue des responsabilités, la gravité des problèmes environnementaux et l'ambition croissante de nos objectifs, que nous avons à peine entamé ce processus. Nous sommes confrontés à des problèmes immenses dans les pays en développement et dans les pays développés. Et nous devons nous mettre d'accord pour relever rapidement ces défis.

Les problèmes suivants sont, selon nous, les plus importants parmi ceux qui se présentent et devraient, à ce titre, retenir toute notre attention et tout notre temps.

Premièrement, nous devons fournir une eau potable aux millions de personnes dans le monde qui continuent de boire une eau polluée, qui entraîne la mort ou des maladies chroniques de nature à diminuer, voire à anéantir, leur capacité de travail.

Deuxièmement, il convient d'élargir les espaces verts, notamment ceux qui sont couverts d'arbres. Nous espérons que nous pourrions tous nous mettre d'accord pour protéger

ce que nous avons. Essayons toutefois de suivre une démarche plus positive. Remplaçons chaque arbre abattu par plusieurs autres. Ceci est faisable en adoptant un accord sur le nombre d'arbres qui devraient être plantés chaque année dans les pays disposant de suffisamment d'eau et de terres, qui sont les deux éléments fondamentaux pour étendre la couverture végétale.

Troisièmement, nous devons accélérer la mise au point des technologies nécessaires qui permettront de maîtriser et de réduire l'incidence des activités qui se répercutent sur le climat et, par conséquent, sur nos ressources naturelles.

Quatrièmement, nos moyens de faire face aux catastrophes environnementales sur terre et en mer sont, soit faibles, soit inexistants, et nous devons donc développer ces technologies pour ceux qui en ont besoin. Le danger que font peser ces catastrophes augmente tous les jours.

Cinquièmement, s'agissant de la croissance démographique dans le monde, chacun sait qu'au cours des 10 dernières années, la population mondiale a augmenté de 1 milliard, augmentation dont la plus grande partie s'est fait sentir dans les pays en développement. Nous savons aussi qu'il est possible de contrôler cette croissance grâce au développement socioéconomique, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Pour progresser concrètement dans ces cinq domaines, il sera nécessaire de mobiliser ressources financières, connaissances et expérience. La ressource la plus importante, et la plus rare, est l'argent.

Je voudrais faire une proposition concrète à cet égard. Nous proposons, en tant que moyen de fournir des ressources supplémentaires pour relever ces défis de l'environnement, de créer un fonds mondial pour l'environnement, qui serait financé par l'apport d'un dollar pour chaque billet de voyage international, quel que soit le moyen de transport. Cette formule pourrait produire près d'un milliard de dollars par an et elle aurait plusieurs avantages.

Premièrement, chacun des pays du monde contribuerait à ce fonds en fonction de ses capacités. Le nombre de voyageurs de pays développés dépasse évidemment celui des pays en développement.

Deuxièmement, il représenterait une source supplémentaire de revenus, mais qui ne proviendrait pas du budget annuel des pays. Par conséquent, les politiques que nous appliquons tous pour contenir les déficits budgétaires actuels ne seraient pas touchées.

Troisièmement, il serait facile d'alimenter ce fonds étant donné que cela pourrait être fait par l'intermédiaire d'un nombre limité d'agences de transport dans chaque pays.

Quatrièmement, il offrirait une source renouvelable de revenus, qui augmenterait en fonction du niveau croissant de développement dans le monde.

Et, enfin, il y a eu de longs débats et de longues réunions au cours desquels beaucoup a été dit. On avait espéré que tout cela pourrait mener à un accord minimum sur les activités à entreprendre pour traiter de la situation que nous avons convenu de changer. Mettons-nous d'accord sans retard, et faisons en sorte que nos actes soient plus éloquents que nos paroles.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre du secteur de l'entreprise publique, du développement administratif et des affaires environnementales de l'Égypte de sa déclaration.

M. Atef Ebeid, Ministre du secteur de l'entreprise publique, du développement administratif et des affaires environnementales de l'Égypte, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Elizabeth Thompson, Ministre de la santé et de l'environnement de la Barbade.

Mme Elizabeth Thompson, Ministre de la santé et de l'environnement de la Barbade, est escortée à la tribune.

Mme Thompson (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Barbade souhaite pleinement s'associer à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par l'Ambassadeur de la Tanzanie et à celle que va faire l'Ambassadeur du Samoa, au nom de l'Alliance des petits États insulaires en développement.

Il y a cinq ans, à Rio, les Nations Unies inauguraient un partenariat mondial pour renforcer les liens entre l'environnement et le développement, arrêter la dégradation de l'environnement mondial et préserver le bien-être de la planète Terre pour les générations futures.

Depuis Rio, de nombreuses conventions ont été signées. Même si certains succès peuvent être relevés, il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour les petits États.

La question qui se pose à nous reste celle de savoir comment les pays pauvres peuvent honorer tous ces engagements sans accéder à des ressources financières supplémentaires et à des moyens techniques appropriés. Les conventions et réunions ne permettront pas d'apporter les changements requis. Les pays en développement ont besoin de nouvelles ressources additionnelles pour respecter les accords qu'ils ont tous adoptés. Faute d'apporter un tel appui, la dégradation de l'environnement dans ces pays se poursuivra. Nous vivons sur la même Terre. L'eau, les conditions climatiques et la couche d'ozone que nous partageons sont les mêmes. Les problèmes environnementaux des pays en développement sont en réalité ceux des pays développés.

La Conférence mondiale des petits États insulaires en développement, tenue en avril 1994, que mon pays a eu l'honneur d'accueillir, et le Programme d'action de la Barbade auquel il a souscrit, traitaient des vulnérabilités qui, non seulement entravent notre développement socioéconomique, mais menacent aussi la survie même d'États tels que le mien.

En dépit des engagements pris à Rio et à la Barbade, la dégradation de l'environnement mondial se poursuit, des centaines d'espèces disparaissent, la destruction des forêts se poursuit dans le monde et les catastrophes naturelles deviennent plus fréquentes. Plus inquiétant encore est le fait que plus d'un milliard de personnes continuent de languir dans la misère, à la fois cause et effet de la dégradation de l'environnement. L'avertissement du Président Iglesias, de la Banque interaméricaine de développement, selon lequel l'homme pardonne parfois mais la nature jamais, nous rappelle de façon pertinente la nécessité d'entretenir nos ressources naturelles. Cette session extraordinaire doit examiner les facteurs qui ont entravé les progrès dans l'application du programme Action 21. Elle doit traiter de la question des engagements non respectés si nous voulons préserver et renforcer l'intégrité de cette initiative mondiale. Nous devons parler de la cause de notre incapacité commune de réaliser nos objectifs. Nous devons traiter de la crise des ressources financières mises à la disposition des pays en développement et nous attacher de nouveau à oeuvrer d'urgence afin d'inverser cette tendance. Les sociétés industrialisées doivent agir avec plus de diligence pour veiller à ce que l'activité industrielle s'appuie sur de saines considérations environnementales.

La protection des océans et des mers est une priorité majeure pour les petits États insulaires en développement. Pour la Barbade, la mer Caraïbe est une ressource vitale d'une valeur inestimable. Le récent Sommet Caraïbes/États-

Unis avait demandé aux États participants d'oeuvrer à la réalisation d'un accord international pour faire de la mer Caraïbe une zone environnementalement viable.

Le Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement a été décrit comme la première tentative concertée de la part d'un groupe d'États historiquement marginalisés pour définir leurs problèmes, faire ressortir leurs caractéristiques et concevoir des programmes d'action spécifiques pour ces pays. Le rapport de la Commission du développement durable fait ressortir que des efforts considérables sont faits au plan national et régional pour cette mise en oeuvre. La Commission a recommandé un examen complet du Programme d'action des petits États insulaires en développement, en 1999, à l'occasion de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Barbade se félicite de cette décision et souhaite que cette session imprime un nouvel élan au moment où nous nous engageons dans le processus préparatoire qui doit conduire à la session extraordinaire sur les petits États insulaires en développement.

La Barbade espère beaucoup de son succès dans l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau. Nous avons créé des mécanismes d'allègement de la pauvreté, des programmes de gestion des ressources en eau, mis en oeuvre une stratégie de développement des ressources humaines, élaboré une stratégie nationale de gestion des déchets et mis en route la construction de systèmes d'évacuation pour nos zones côtières. Nous essayons de maîtriser la pollution, de rendre nos îles vertes, de mieux gérer notre environnement marin et de progresser vers des politiques en harmonie avec le développement durable. Notre Commission nationale de développement durable tient une série de consultations nationales pour susciter, à chaque niveau de notre société, une prise de conscience et des associations en matière de développement durable. Nous voulons qu'au XXIe siècle la Barbade soit reconnue parmi les petits États insulaires en développement, comme un modèle du développement durable.

Rapportons de cette session extraordinaire consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 un engagement renouvelé envers ce partenariat global. Redoublons d'efforts pour répondre aux objectifs environnementaux fixés et approuvés à Rio et à la Barbade.

Notre nouvel élan doit être animé par deux préoccupations centrales : premièrement, des programmes nationaux fondés sur la prise de conscience qu'un développement économique authentique ne peut être obtenu que sur la base d'une protection de l'environnement; et, deuxièmement, une

compréhension très claire du fait que toutes les mesures que nous prenons pour protéger l'environnement sont en fait des investissements dans l'avenir de la Terre et de tous ses habitants, car, selon les paroles d'un philosophe, nous n'héritons pas ce monde de nos ancêtres — en vérité, nous l'empruntons à nos enfants.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la santé et de l'environnement de la Barbade de sa déclaration.

Mme Elizabeth Thompson, Ministre de la santé et de l'environnement de la Barbade, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Syeda Abida Hussain, Ministre de la population, du bien-être, de la promotion de la femme, de la protection sociale, de l'éducation spéciale, de l'environnement, et de l'alimentation et de l'agriculture du Pakistan.

Mme Syeda Abida Hussain, Ministre de la population, du bien-être, de la promotion de la femme, de la protection sociale, de l'éducation spéciale, de l'environnement, et de l'alimentation et de l'agriculture du Pakistan, est escortée à la tribune.

Mme Hussain (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation pakistanaise, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter aussi les autres membres du Bureau d'avoir été élus à cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Pakistan a eu l'honneur d'être le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992. Nous nous soucions donc tout particulièrement du succès de cette session, laquelle, espérons-nous, donnera un élan à la mise en oeuvre des engagements pris à Rio.

Nous devons évaluer de façon objective ce que nous avons accompli au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Sommet de la Terre. La Déclaration de Rio a proclamé que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Elle a affirmé que la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement sont des parties intégrantes du développement durable. Pour atteindre ces objectifs, Action 21 appelait à un partenariat mondial sur la base de responsabilités communes mais différenciées.

À la suite de la Conférence de Rio, divers événements positifs ont été enregistrés. Au niveau mondial, un ensemble croissant de lois et de normes internationales relatives à l'environnement a commencé à émerger. Le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont amorcé un processus de «reverdissement». L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, que le Pakistan a l'honneur de présider, a également joué un rôle important dans la promotion des objectifs du Sommet de Rio.

Au niveau national, de nombreux pays ont mis en place des ministères et autres institutions chargés de promouvoir le développement durable. Des instruments juridiques et économiques ont été élaborés pour rationaliser l'utilisation des ressources naturelles. Les gouvernements et la société civile oeuvrent de concert pour protéger et développer les ressources et améliorer l'accès aux services sociaux.

En dépit des difficultés économiques et financières, le Pakistan a pris des mesures importantes en faveur de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et du développement durable. Une loi nationale d'ensemble relative à l'environnement a été préparée. La participation des organisations non gouvernementales, des communautés locales et des groupes spéciaux est encouragée. La mise en oeuvre des projets de développement dépend maintenant de l'évaluation de leur impact sur l'environnement.

Tout en nous félicitant des tendances positives, nous devons reconnaître les échecs et les lacunes. Nous devons reconnaître que les réussites sont atténuées par les menaces grandissantes à l'environnement dans la plupart des régions du monde.

La situation est particulièrement alarmante dans les pays en développement. De nombreux pays en développement risquent d'aller grossir les rangs des pays les moins développés. Une pauvreté grandissante, des économies en stagnation, des populations en croissance constante, des institutions fragiles, le détournement de maigres ressources vers le service de la dette et un déclin des revenus liés aux exportations en raison d'une restriction de l'accès aux marchés ont abouti à un appauvrissement de la qualité de la vie et à une détérioration de l'environnement. Pour donner un exemple éloquent : plus de la moitié des revenus du Pakistan seront consacrés au service de la dette au cours de l'année fiscale en cours.

La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont profondément interdépendantes. La stagnation socioéconomique des pays en développement a perpétué l'exploitation non viable de toutes les ressources naturelles, y compris la terre, le sol, l'eau et les forêts. Plutôt qu'un impératif moral ou qu'une démarche humanitaire, l'élimination de la pauvreté est un investissement dans la durabilité de la planète.

Pour témoigner clairement de notre attachement à la réalisation de l'objectif du développement durable au cours du siècle prochain, nous devons prendre des mesures immédiates pour arrêter et inverser les tendances négatives actuelles. Les principes directeurs ainsi que les mesures à prendre figurent dans la Déclaration de Rio et dans l'Action 21. Ces décisions historiques ont été réaffirmées et élaborées par les conférences mondiales ultérieures des années 90.

Nous devons trouver la volonté politique de mettre en oeuvre le consensus de Rio. Une attention particulière doit être apportée à la création d'un environnement économique international efficace, à l'élimination de la pauvreté, à la mise à disposition de ressources financières et au transfert de technologie écologiquement sûre. Les pays développés doivent respecter les engagements qu'ils ont pris à cet égard.

Le secteur privé, la société civile et la technologie de l'information apparaissent aujourd'hui comme les trois puissants moteurs du changement mondial et du développement durable. Les problèmes du développement durable ont été identifiés il y a cinq ans. Nous sommes actuellement en train de rechercher des solutions. Les solutions exigent vision, innovation et direction éclairée. Le secteur privé dispose de toutes les références essentielles pour concrétiser les objectifs du développement durable. Avec son style de direction économiquement efficace, il peut nous conduire vers un avenir durable. Les organisations non gouvernementales ont apporté une remarquable contribution au développement et à la mise en oeuvre d'Action 21. À cette occasion, nous devons réaffirmer notre attachement à une participation plus importante de tous les acteurs de la société civile à la transition vers le développement durable.

À l'Organisation des Nations Unies, certaines mesures historiques ont été adoptées en vue d'accorder à la technologie de l'information l'importance qu'elle mérite en tant qu'outil essentiel et que multiplicateur de la promotion d'un développement authentique. L'Organisation des Nations Unies doit s'inspirer des connaissances spécialisées du secteur privé, du milieu universitaire et des institutions

financières disponibles à la suite de la révolution de l'information.

L'issue de cette session extraordinaire va définir de manière décisive nos réponses aux menaces permanentes et nouvelles qui pèsent sur le développement durable. Nous devons nous attacher à appliquer toutes les ressources disponibles pour sauvegarder l'avenir de cette planète et le destin de l'humanité. J'espère que nos décisions et nos recommandations seront à la mesure des défis qui nous attendent.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la population, du bien-être, de la promotion de la femme, de la protection sociale, de l'éducation spéciale, de l'environnement et de l'alimentation et de l'agriculture du Pakistan, de sa déclaration.

Mme Syeda Abida Hussain, Ministre de la population, du bien-être, de la promotion de la femme, de la protection sociale, de l'éducation spéciale, de l'environnement, et de l'alimentation et de l'agriculture du Pakistan, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Dato' Law Hieng Ding, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement de la Malaisie.

Dato' Law Hieng Ding, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement de la Malaisie, est escorté à la tribune.

M. Ding (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes heureux de constater que cette session inscrit la sécurité de l'environnement au plus haut niveau gouvernemental de l'ordre du jour international.

Dans leurs déclarations, les chefs d'État et de gouvernement ont estimé que les progrès que nous avons accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 sont en deçà des attentes suscitées à Rio. Nous sommes également déçus et nous partageons cette analyse.

Nous devons comprendre les raisons de notre échec et utiliser les leçons apprises pour prendre de nouvelles orientations qui nous conduiront au nouveau millénaire.

Le processus de Rio a souligné l'importance du principe d'action préventive et ses liens importants avec le développement durable. Cependant, l'hygiène de l'environnement de notre planète aujourd'hui paraît moins bonne si

nous considérons que les tendances insoutenables ont encore empiré.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la pauvreté perdure; les ressources financières diminuent; le transfert des technologies de l'environnement ne s'est pas concrétisé; les changements climatiques causés par l'homme ont augmenté; le commerce et les investissements sont devenus plus difficiles pour les pays en développement; et la mondialisation a déclenché de nouvelles menaces au développement durable.

Comme d'autres pays en développement, la Malaisie a respecté les obligations et les engagements internationaux auxquels elle a souscrit en recourant en grande partie à ses propres ressources et à ses propres efforts. Mais cela ne lui a pas été facile. Le développement est une priorité pour un pays en développement comme la Malaisie. Avec des ressources intérieures limitées, le respect des engagements internationaux rend plus difficile la réalisation des priorités de développement.

Les efforts déployés par la Malaisie pour protéger l'environnement datent d'avant le Sommet de Rio. Nous avons institué des politiques et des programmes clairs pour faire face aux problèmes de l'environnement aux plans national, régional et mondial. Nous sommes fiers que les forêts couvrent plus de 50 % du pays. Et si nous tenons compte des plantations agricoles, les forêts et les arbres couvrent 70 % du pays. Nous sommes également considérés comme l'un des rares pays du monde à forte diversité, et nous accordons une attention particulière à la gestion de notre biodiversité.

La Malaisie est également un des premiers pays du monde qui soit rapidement parvenu à une réduction des substances qui détruisent la couche d'ozone. En tant que pays à développement rapide, nous ne dépendons heureusement pas de l'aide publique au développement. Nous croyons que le succès que nous avons obtenu et les expériences que nous avons acquises nous confèrent la responsabilité d'aider les autres. Nous avons mis en oeuvre un modeste programme de coopération technique lancé il y a plusieurs années. Grâce à ce programme, nous avons fourni une assistance dans le domaine de la formation et dans d'autres domaines tels que les ressources naturelles et la gestion de l'environnement à des pays en développement, notamment des pays d'Asie et d'Afrique.

Les obstacles à la réalisation des objectifs fixés à Rio sont clairs. Ce sont : des moyens inadéquats de mise en oeuvre; des modes de consommation et de production non

durables; et, avant tout, l'absence de véritable partenariat entre pays développés et pays en développement.

La mobilisation d'efforts nationaux et de ressources internes et la promotion d'une plus grande prise de conscience de l'environnement sont bien sûr nécessaires au développement durable. Mais cela ne suffit pas pour faire face aux nombreuses questions et défis auxquels nous sommes confrontés qui sont d'ordre mondial. Notre expérience au cours des cinq dernières années montre clairement que l'assistance et la coopération internationales sont essentielles à la réalisation des objectifs d'Action 21. Nous devons donc recommencer à zéro en ignorant la division Nord-Sud, qui a bloqué tant de questions importantes à la table des négociations. Notre coopération future doit reposer sur un véritable partenariat de valeurs partagées et de destinée commune.

Il importe donc que cette réunion formule une déclaration politique forte réaffirmant nos engagements, en particulier la pleine mise en oeuvre d'Action 21. Notre message doit être clair et précis afin que tous comprennent que nos engagements sont réels et que le bien-être de l'être humain et des générations futures reste au coeur de nos délibérations.

Nous appuyons les programmes de travail dans les secteurs identifiés. Nous demandons instamment que l'on donne la priorité à la diversité biologique. Compte tenu de la disparition rapide de flores et de faunes, nous devons agir promptement avant qu'il ne soit trop tard pour inverser cette tendance.

Les ressources financières témoignent peut-être le plus concrètement de l'attachement des pays développés à l'ensemble du processus de promotion du développement durable. Nous sommes encouragés par les déclarations positives faites par quelques pays s'agissant de l'accroissement de l'assistance au développement qu'ils reçoivent. Toutefois la voix de quelques-uns ne suffit pas. Il importe d'envoyer un signal clair, à savoir que la tendance négative dans les flux d'aide publique au développement sera inversée. Les pays développés doivent forger un consensus plus large dans ce domaine. Faute de quoi, de nombreuses questions risquent d'être bloquées à cette réunion ainsi que dans les années à venir.

En plus de l'aide publique au développement, il faut mobiliser des ressources financières additionnelles. À cet égard, le groupe d'experts financiers a proposé plusieurs mécanismes de financement novateurs. Nous demandons

instamment la poursuite des travaux de ce groupe dans le cadre d'un processus intergouvernemental approprié.

Comme les ressources financières, le transfert des écotecnologies est crucial au succès d'Action 21. Tout en notant que nos experts examinent cette question, nous demandons instamment que l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soit réexaminé pour faciliter le transfert des écotecnologies. À cet égard, nous demandons également instamment que l'on appuie le Programme solaire mondial, comme l'a indiqué S. E. le Président de la République du Zimbabwe. Nous croyons que ce programme, qui cherche à promouvoir les technologies liées à l'utilisation des énergies renouvelables écophiles, peut apporter une contribution importante au développement durable.

La réunion de Kyoto qui se tiendra à la fin de l'année a suscité l'attention mondiale. Comme les petits États insulaires, nous sommes profondément préoccupés par la montée des niveaux des océans, qui menace leur existence. Le manque de résolution de certains pays a nui à la crédibilité de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays en développement attendent de l'ensemble des pays industriels qu'ils respectent les objectifs fixés relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre selon un calendrier. Nous nous félicitons de la déclaration des pays de l'Union européenne selon laquelle ils s'engagent à effectuer des réductions importantes d'ici à l'an 2010. La réunion de Kyoto fournira une occasion à d'autres pays industriels d'en faire autant.

Le processus de mondialisation rapide menace de submerger à la fois les objectifs de l'environnement et ceux du développement. Une libéralisation et une mondialisation débridées peuvent avoir un impact négatif sur le développement durable. Nous suggérons que les nouvelles tendances dans ce domaine soient étroitement surveillées. Notre objectif doit être de concevoir des stratégies pour orienter la mondialisation vers la durabilité économique, sociale et environnementale.

Il conviendrait de renforcer le rôle et les travaux de la Commission du développement durable (CDD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont les responsabilités doivent être clairement définies. La CDD doit rester l'organe politique principal. Elle doit renforcer ses liens avec les autres institutions spécialisées pertinentes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, pour que ces institutions soient en harmonie avec les efforts mondiaux déployés en faveur du déve-

loppement durable. Le PNUE doit rester l'organe international chargé de mobiliser l'action et doit par conséquent être renforcé.

Nous appuyons l'adoption d'une convention d'ensemble qui porterait sur tous les types de forêts. Notre expérience depuis Rio montre qu'un cadre juridique s'impose. Le respect délibéré des principes de gestion forestière n'a pas empêché la dégradation et la perte des forêts. Il nous faut davantage d'accords juridiquement contraignants pour la gestion viable des forêts. Nous estimons que l'on peut le faire dans des délais précis.

Pour terminer, nous espérons que cette session extraordinaire donnera l'élan politique nécessaire à la prise de décisions difficiles qu'exige le processus de Rio. Je suis persuadé qu'ensemble nous pouvons réaliser le consensus politique nécessaire à cet effet. Montrons la volonté politique d'en faire une réalité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement de la Malaisie de sa déclaration.

Dato' Law Hieng Ding, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement de la Malaisie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin Aliket, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda.

M. Martin Aliket, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda, est escorté à la tribune.

M. Aliket (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation ougandaise s'associe pleinement aux déclarations faites par les délégations tanzanienne et zimbabwéenne, au nom respectivement du Groupe des 77 et de l'Organisation de l'unité africaine.

En adoptant le programme Action 21, tous les pays se sont engagés à mettre en oeuvre des mesures et des politiques de développement pour pouvoir sauvegarder l'environnement dans l'intérêt de la génération présente et des générations futures. Le programme Action 21, par conséquent, est un accord dont la mise en oeuvre était la prémisses d'un partenariat mondial et du principe des responsabilités communes qui reconnaissait la diversité des capacités, des moyens et des obligations au sein des pays et entre les pays.

Dans ce cadre, l'Ouganda a pris certaines mesures en vue de mettre en oeuvre le programme Action 21 et les autres résultats pertinents des grandes conférences internationales. Notre Autorité nationale de gestion de l'environnement a été mise en place pour superviser et faire des recommandations sur toutes les questions se rapportant à la protection de l'environnement. Notre plan d'action national pour l'environnement est opérationnel. Les projets sur l'énergie écologiquement rationnelle sont en cours de mise en oeuvre.

Le Gouvernement, grâce au Programme d'allègement de la pauvreté et au Programme d'action communautaire, donne la priorité aux problèmes de la pauvreté, qui, dans notre situation, est à la fois la cause et l'effet majeurs de la dégradation de l'environnement. Nous avons également mis en place un Programme d'enseignement primaire universel qui est un moyen de traiter le problème de la pauvreté à long terme. Nous exprimons nos remerciements à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui nous ont fourni leur appui, et nous lançons un appel pour leur demander la continuation de ce soutien, et pour demander à d'autres sources qui disposent des moyens à cet effet de nous apporter un soutien supplémentaire.

L'Ouganda s'associe aux préoccupations suscitées par l'érosion croissante des engagements pris au titre du programme Action 21 et d'autres conférences internationales pertinentes, notamment en matière de ressources financières, de transfert de technologies écologiquement rationnelles et d'arrangements institutionnels de mise en oeuvre et de surveillance. Ces engagements n'ont pas été honorés ou ne l'ont été qu'en partie.

Un environnement international favorable, propice à la croissance économique et au développement, en particulier des pays en développement, est nécessaire pour que nos pays puissent générer les ressources et la capacité dont nous avons besoin pour faire face aux problèmes de la pauvreté et à d'autres problèmes d'ordre environnemental. L'Ouganda estime que cela est particulièrement urgent dans les domaines de l'investissement, des exportations et de l'allègement renforcé de la dette. Toute discussion relative à ces questions dans d'autres instances ne devrait donner lieu à aucune nouvelle forme de conditionnalité ou d'obligation qui serait contraire à notre développement.

L'Ouganda est également préoccupé par le fait qu'en dépit des engagements pris dans le cadre d'Action 21, la dégradation de l'environnement se poursuit sans entrave, notamment en raison des émissions de polluants, des modes de production et de consommation non viables, du déverse-

ment des déchets dangereux et radioactifs et de l'utilisation non viable de ressources renouvelables. Nous demandons en particulier aux pays industrialisés de prendre des mesures urgentes pour combattre et inverser ces phénomènes regrettables. À cet égard, les pays industrialisés devraient adopter des accords juridiquement contraignants eu égard à un calendrier et au niveau de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Nous prenons note de la suggestion qui a été faite d'engager des négociations pour une convention sur les forêts. Cependant, à notre avis, l'aboutissement de ces négociations ne devrait pas compromettre les droits souverains des États sur leurs ressources naturelles.

Il faut de toute urgence formuler des démarches concertées en vue de la gestion et du développement intégré des ressources en eau afin de fournir un mécanisme général de coordination et de coopération à tous les niveaux. À cet égard, nous prenons note avec intérêt de la proposition tendant à créer un conseil mondial de l'eau. L'Ouganda, pour sa part, s'éloigne d'un système centralisé de gestion pour s'intégrer dans un système à base communautaire dans lequel les personnes directement concernées participent à la prise de décisions. Nous avons mis en place un plan d'action pour l'eau et un statut de l'eau visant à faciliter une gestion souple et cohérente des ressources en eau à tous les niveaux.

Dans le contexte de la coopération en Afrique orientale, les modalités sont en cours d'élaboration pour l'utilisation efficace et viable du lac Victoria. Cependant, les hyacinthes d'eau constituent un grand problème ayant une incidence négative sur l'écologie marine et le transport de l'eau sur le lac. Nous demandons un soutien urgent pour faire face à ce problème.

Au moment où nous approchons de la fin de l'examen de ce qui a été fait à Rio, nous estimons que les succès ont été moins nombreux que les échecs. Dans le même temps, la dégradation de l'environnement continue à augmenter de façon accélérée. Pour nous, pays en développement du Sud, le caractère extraordinaire de cette session ne sera reconnu que si nous allons tous au-delà d'une simple réaffirmation des engagements, en vue d'opérationnaliser le programme Action 21. C'est le seul moyen d'assurer aux générations présentes et futures une bonne base de ressource durable pour leur existence.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda de sa déclaration.

M. Martin Aliko, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Tuiloma Neroni Slade, Chef de la délégation du Samoa.

M. Tuiloma Neroni Slade, Chef de la délégation du Samoa, est escorté à la tribune.

M. Slade (Samoa) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur, en ma qualité de Président de l'Alliance de petits États insulaires en développement, de prendre la parole au nom des 42 pays membres de l'Alliance, dont la majorité sont représentés à la présente session extraordinaire.

Je tiens à dire que nous faisons nôtre la déclaration prononcée en début de semaine par la République-Unie de Tanzanie, en tant que Président du Groupe des 77, au nom du Groupe et de la Chine.

Il convient de répéter que pour les pays en développement, la mise en oeuvre des politiques de développement durable exige l'engagement et l'investissement de ressources financières supplémentaires importantes. Nous devons donc insister sans relâche en 1997, comme nous l'avons fait en 1992, sur la nécessité qu'il y a d'identifier les moyens de fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour la mise en oeuvre des politiques et des programmes que nous cherchons rapidement à diffuser.

On pourra véritablement juger du sérieux de notre volonté renouvelée de mettre en oeuvre Action 21 en 1997 d'après la façon dont les pays développés se montreront résolus à inverser la diminution du flux de l'aide publique et prêts à parvenir à l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par les Nations Unies ainsi qu'à réapprovisionner et à augmenter sensiblement le Fonds pour l'environnement mondial.

Nos électeurs se félicitent de la décision prise à la cinquième session de la Commission du développement durable d'organiser des modalités en vue de l'examen du Programme d'action de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade en 1994. La Conférence de la Barbade a été la première grande conférence sur le développement durable qui a eu lieu après Rio. Nous estimons que l'une des réalisations notables du suivi du Sommet Planète Terre, et l'articulation d'un partenariat mondial pour le développement durable, a été la

reconnaissance croissante des besoins spécifiques des petits États insulaires en développement.

Le Programme d'action de la Barbade témoigne aujourd'hui de la volonté de la communauté internationale et du système des Nations Unies d'encourager les efforts déployés par les petits États insulaires en développement dans le domaine du développement durable, dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21. Les pays de l'Alliance des petits États insulaires espèrent sincèrement que le processus d'examen de cette session extraordinaire permettra de relancer et de renforcer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, non seulement de la part des petits États insulaires eux-mêmes, mais également, et surtout, de la part de l'ensemble de la communauté internationale. Nous espérons donc que la communauté internationale appuiera sans réserve la session d'examen en 1999.

La santé et la protection de l'atmosphère représentent des questions prioritaires pour les États membres de l'Alliance des petits États insulaires, et nous continuerons à participer activement aux négociations internationales. Les changements climatiques menacent la force vitale de nos îles et de nos collectivités. Nous ne contribuons pour ainsi dire pas aux émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine du problème. Nous nous tournons donc vers les principaux responsables, les pays industrialisés, pour qu'ils prennent des mesures urgentes et effectives.

Nous n'ignorons pas les difficultés et les incertitudes. Mais les preuves sont écrasantes, et nous estimons que le règlement du problème que posent les changements climatiques exige des pays industrialisés qu'ils procèdent immédiatement au renforcement des engagements qu'ils ont pris — engagements Annexe I — en termes concrets dans le cadre d'objectifs de réduction spécifique et de calendriers précis. L'adoption rapide de mesures serait manifestement un avantage, y compris de mesures qui éviteront tout regret. Nous sommes absolument convaincus qu'un retard à cet égard ne ferait qu'aggraver les difficultés à venir. Pour les petits États insulaires, le principe de prévention constitue un impératif écologique et moral. Nous soutenons fermement qu'il existe un besoin clair et établi de prendre aujourd'hui des mesures préventives. En raison du caractère mondial et à long terme du problème, nous devons également dire qu'il est nécessaire d'envisager des mesures supplémentaires appropriées que tous les pays, développés et en développement, doivent adopter si nous voulons éviter à l'avenir les effets irréversibles et dangereux pour le système climatique mondial.

Des mesures concrètes devront être arrêtées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors de la réunion de Kyoto en fin d'année. Il est essentiel, selon l'Alliance des petits États insulaires en développement, que cette session extraordinaire serve de base à l'adoption à Kyoto de décisions fermes et effectives. Notre demande qui figure dans le projet de protocole de l'Alliance en ce qui concerne une réduction de 20 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici à l'an 2005 est bien connue et ancienne. Nous estimons qu'un objectif de cet ordre reste possible et que sa réalisation dépend uniquement de la volonté des pays de l'Annexe I d'accepter et de réaliser cette réduction.

Je souhaiterais dire à ce stade que l'Alliance des petits États insulaires se félicite des objectifs de réduction des émissions proposés par l'Union européenne pour l'an 2010, et de son objectif pour l'an 2005 proposé plus récemment. Une direction éclairée dans l'examen d'une question mondiale aussi grave est attendue et justifiée, et nous félicitons l'Union européenne.

Nous considérons les liens entre l'énergie et les problèmes que posent l'économie et l'environnement comme vitaux dans le contexte du développement durable, et nous nous félicitons que l'accent ait été mis sur ces questions lors des préparatifs de cette session extraordinaire. Au cours de ce processus d'examen une plus grande attention doit être accordée à l'importance que revêt la mise au point de tous les aspects des programmes d'énergie durable, propre et renouvelable.

Il est essentiel d'accroître la coopération internationale pour aider les pays en développement, en particulier les plus vulnérables tels que les petits États insulaires, à s'engager sur la voie de l'énergie durable dont le risque d'impact sur notre environnement est réduit. À cette fin, l'Alliance des petits États insulaires appuie sans réserve la promotion de la recherche, de la mise au point et de l'utilisation des énergies renouvelables, grâce au soutien concret et positif de nos partenaires au développement, en particulier s'agissant de la fourniture de technologies appropriées.

Il existe des preuves incontestables au sujet de la vulnérabilité croissante des océans, notre plus importante ressource commune et si essentielle à notre existence. Les «problèmes grandissants» auxquels sont confrontés les pêcheries, qui ont été reconnus dans Action 21, restent largement inchangés. Les menaces qui pèsent sur la santé, la productivité et la diversité biologique du milieu marin ont des répercussions immédiates sur tous les États insulaires et sur nous tous. Nous estimons que cette session extraordi-

naire doit insister sur la nécessité de pleinement respecter les engagements pris et les dispositions des accords internationaux importants qui ont été négociés depuis Rio en vue d'améliorer la conservation et la gestion des stocks de poissons et de protéger le milieu marin, et en particulier les récifs de corail, dans le cadre juridique général de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous espérons que l'Année internationale de l'océan sera un succès l'an prochain et qu'il en sera de même du financement par le Fonds pour l'environnement mondial des initiatives en faveur des eaux internationales.

Enfin, pour de nombreux États insulaires en développement, le tourisme est l'une des activités économiques en augmentation rapide. Préoccupés par la nécessité de bien organiser un tourisme qui réponde aux critères de l'environnement durable, les petits États insulaires ont accordé la priorité à la mise en place de politiques qui considèrent l'écotourisme comme une ressource croissante. Nous encourageons la communauté internationale à continuer de nous appuyer dans les efforts que nous déployons pour renforcer nos capacités de mettre en place un tourisme durable et à long terme dans le cadre du Programme d'action de la Barbade, et nous espérons que le secteur privé accroîtra sa participation et sa responsabilité face à l'environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Samoa, qui a pris la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, de sa déclaration.

M. Tuiloma Neroni Slade, Chef de la délégation du Samoa, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. João Serodio de Almeida, Vice-Ministre de l'environnement de l'Angola.

M. João Serodio de Almeida, Vice-Ministre de l'environnement de l'Angola, est escorté à la tribune.

M. Serodio de Almeida (Angola) (*parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : En juin 1992, l'Angola, avec de nombreux autres pays du monde, était présent et a participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et a souscrit à ses conclusions et recommandations. De par la portée de la Conférence et de l'importance des résolutions et conventions adoptées, nous sommes certains qu'il s'est agi là d'une des plus grandes victoires de l'Organisation des Nations Unies.

À partir de Rio, en 1992, le monde a modifié son attitude face aux problèmes que pose l'environnement aux plans local, régional et international. Depuis lors, il est devenu impossible de parler de développement, d'économie, de pauvreté et de bien-être social sans intégrer la dimension environnementale.

Peu après la Conférence de Rio de 1992, qui a marqué le début d'une nouvelle ère pour l'humanité, l'Angola a de nouveau sombré dans une période de guerre civile qui a été le fait d'intérêts étrangers au peuple angolais. Ce conflit a été plus grave et plus destructeur que les précédents. Aujourd'hui, croyons-nous, une nouvelle période de paix se profile à l'horizon et nous ne ménagerons aucun effort pour en assurer la durabilité.

Nous comptons maintenant sur l'aide des Nations Unies pour édifier la paix si ardemment désirée par tous les Angolais. Nous saisissons cette occasion pour exprimer une fois de plus notre gratitude à tous les pays frères qui nous ont aidés sans réserve. Les Nations Unies n'ont ménagé aucun effort pour maintenir une force de Casques bleus en Angola, et surtout, une équipe de négociation extrêmement compétente, patiente et opiniâtre.

Nous pouvons désormais prendre des mesures afin d'assumer pleinement les responsabilités qui nous incombent en vertu de conventions internationales dont l'Action 21 est à l'origine et de nous joindre aux efforts faits au plan mondial pour veiller à la protection de l'environnement, sous tous ses aspects.

Le 1er avril 1997, l'Assemblée nationale angolaise a ratifié les Conventions des Nations Unies sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification. Le Parlement a quant à lui commencé ses débats en vue de ratifier la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore qui sont menacées d'extinction; la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone; et la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements en Afrique, ainsi que la Convention-cadre sur les changements climatiques. D'autres conventions suivront, dès que nous serons prêts à les appliquer.

La volonté du Gouvernement angolais de respecter les obligations auxquelles il a souscrit en faveur de l'environ-

nement s'est manifestée en 1992. Malgré toutes les difficultés résultant d'une longue période de guerre, notre gouvernement a créé un secrétariat d'État pour les questions de l'environnement. Plus récemment, quand un nouveau gouvernement a été mis en place, ce secrétariat a été élevé au rang de ministère.

Même si l'Angola est maintenant prêt à jouer le rôle qui lui incombe au sein de la communauté des nations, il n'en demeure pas moins préoccupé par les résultats obtenus au cours de ces cinq années de mise en oeuvre d'Action 21. Nous ne souhaitons pas répéter ce qui a déjà été dit, à la présente session extraordinaire. Nous souscrivons aux déclarations portant sur la nécessité de combattre la pauvreté qui est au coeur de la préservation de l'environnement, dont celles du Président du Zimbabwe, Président en titre du Groupe des 77 et de la Chine, et du Président du Brésil.

Auparavant, l'Angola n'était pas prêt à recevoir une assistance quelconque pour appliquer les projets et programmes concernant l'environnement. Maintenant, une aide internationale est plus nécessaire que jamais. Jusqu'à récemment, l'Angola n'était pas prêt à mettre en oeuvre les projets et programmes concernant l'environnement. Maintenant, notre pays peut s'attaquer à ce domaine et a besoin à cette fin de toute l'assistance internationale qu'il peut obtenir.

La guerre a laissé derrière elle un pays comptant des milliers de personnes déplacées, de réfugiés et de mutilés. Mais le peuple angolais est un peuple fort et déterminé, qui a besoin d'aide pour se relever et reprendre sa marche en avant.

Les difficultés que les pays développés éprouvent à respecter les engagements qu'ils ont contractés à Rio en 1992, pour ce qui est du transfert de technologies et de fonds, suscitent l'inquiétude parmi de nombreux pays qui espéraient pouvoir mener à bien leurs programmes grâce au soutien des pays développés. Sachant combien il est difficile pour les pays développés de changer de direction, nous espérons que les problèmes qu'ils rencontrent sont d'ordre bureaucratique, qu'ils ne procèdent pas d'une résistance délibérée à opérer ces transferts. Tous les dirigeants du monde savent combien il est urgent d'inverser la tendance à la destruction de l'environnement et à la détérioration des ressources naturelles.

En Angola, nous nous apprêtons à promulguer une loi fondamentale sur l'environnement, qui obligera tous les secteurs de la vie nationale à publier des instruments juridi-

ques de nature à favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Cette nouvelle loi contiendra les concepts les plus récents de protection de la diversité biologique, tels que le principe de l'utilisateur/pollueur payeur, des mesures spéciales pour la protection de l'environnement urbain et celle des populations locales, en accordant une attention particulière à celles qui sont victimes de frontières qui leur ont été imposées sans tenir compte de leurs intérêts transfrontières.

Le programme national de gestion de l'environnement qui doit être adopté par le Gouvernement comprendra une sensibilisation à l'environnement par le biais du réseau scolaire et des médias; ainsi que des projets spéciaux à l'intention des militaires et des dirigeants; le renforcement de toutes les institutions qui s'occupent des questions de l'environnement, de la protection de la diversité biologique et du développement de l'écotourisme; l'application de politiques nationales sur l'environnement qui avaient été lancées à l'échelle des municipalités en 1992, comme le recommande la Banque mondiale et que le Gouvernement angolais soutient sans réserve.

Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un programme ambitieux, mais il n'en est pas moins urgent. Le Gouvernement est résolu à le mettre en place dès que possible. L'appui de la communauté internationale, en particulier de l'ONU, sera nécessaire pour en assurer le succès.

La richesse de la diversité biologique et des ressources naturelles dont est doté notre vaste territoire suscite un grand intérêt international. En dépit des longues périodes de guerre que mon pays a traversées, ses ressources naturelles sont généralement intactes. L'aide internationale nous est indispensable pour protéger le pays de l'exploitation de ces ressources par les prédateurs.

Avant de terminer, permettez-moi de lancer un appel à tous les participants à cette réunion pour qu'ils mettent au point des mécanismes efficaces qui permettront de fournir rapidement une assistance aux pays les plus démunis. En aidant les autres, nous nous aiderons nous-mêmes.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre de l'environnement de l'Angola de sa déclaration.

M. João Serodio de Almeida, Vice-Ministre de l'environnement de l'Angola, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Narenda Bikram Shah, Chef de la délégation népalaise.

M. Narenda Bikram Shah, Chef de la délégation népalaise, est escorté à la tribune.

M. Shah (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet de la Terre a été un événement marquant dans l'histoire des Nations Unies. Il a réveillé la conscience collective en ce qui concerne son développement durable et la protection de son environnement. Le consensus mondial qui a été atteint à Rio, avec la participation des dirigeants de 172 pays, de nombreuses organisations non gouvernementales et de membres de la société civile, a débouché sur un ordre du jour convenu pour le XXI^e siècle, dont la cible est le développement durable de tous les êtres humains. Cinq ans après Rio, la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale revêt une grande importance, non seulement parce qu'elle nous permet d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre d'Action 21, mais aussi parce qu'elle nous offre l'occasion de nous réengager sur la voie du succès, en donnant un souffle nouveau à l'effort que nous faisons en commun en faveur du développement durable.

Il n'est pas encourageant d'entendre les dirigeants de nombreux pays dire que l'élan de Rio s'affaiblit ou encore qu'il est sur le point de s'éteindre. Les rapports des experts sont tout aussi sombres. Le manque d'eau potable qui frappe plus d'un tiers de la population du monde, la dégradation continue des sols, le réchauffement croissant à l'échelle planétaire, l'urbanisation débridée, les flux de réfugiés, la croissance des populations et l'absence de protection des écosystèmes fragiles des montagnes sont autant de signes menaçants.

Nous avons reconnu à plusieurs reprises qu'on ne peut réaliser un développement durable et enrayer la dégradation de l'environnement qu'en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté. Mais les conditions de vie d'un nombre croissant de personnes sont comparativement plus mauvaises dans les pays en développement. La pauvreté absolue est devenue la caractéristique des pays les moins avancés. Une large portion de l'humanité est victime de la pauvreté. Nous ne pouvons pas permettre que ce segment important de la population du monde devienne le maillon le plus faible dans la chaîne mondiale de l'environnement et du développement durable. Nous savons tous qu'une chaîne n'est pas plus forte que son maillon le plus faible.

Les engagements pris au Sommet de Rio doivent être respectés plus scrupuleusement, à la fois par les pays

développés et les pays en développement, qui doivent assumer une responsabilité commune mais différenciée. Nous avons reconnu que l'apport de ressources supplémentaires et de technologies écologiquement rationnelles est un facteur décisif pour mettre fin à la dégradation de l'environnement et réaliser une croissance économique soutenue et le développement durable de l'humanité. Nous devons renouveler nos engagements et les honorer avec une vigueur accrue.

Le Népal a fidèlement respecté les engagements qu'il a pris à Rio. La Constitution de mon pays, qui a devancé le Sommet de Rio, considère que la protection et la préservation de l'environnement et de la faune sauvage et le développement respectueux de l'environnement sont des questions de politique d'État. Le Népal est partie à toutes les conventions issues de Rio, celles sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification. Au niveau national, nous avons mis sur pied les mécanismes devant nous permettre d'honorer nos engagements. Nous avons créé un nouveau ministère qui est notamment chargé des questions relatives à l'environnement et à la population. La création d'un conseil de protection de l'environnement de haut niveau, dirigé par le Premier Ministre lui-même, est une autre preuve de notre attachement à l'environnement.

Le Népal considère que la participation des femmes est de la plus haute importance pour le développement durable. Le rôle de la société civile ne l'est pas moins. Nous sommes également fermement convaincus que le système des Nations Unies devrait jouer un rôle de chef de file dans la poursuite des objectifs énoncés dans Action 21.

Le Népal est déterminé à s'associer au reste du monde dans la recherche d'un monde pacifique et prospère grâce au développement durable. Cependant, pour les pays les moins développés, qui manquent de ressources nécessaires au développement durable mais qui ont la ferme volonté d'y parvenir, la communauté internationale doit encore faire davantage. Les efforts qu'ils font au plan national pour éliminer la pauvreté doivent être complétés par des mesures d'appui internationales de plus vaste portée. En raison de son handicap géographique en tant que pays sans littoral, le Népal connaît des difficultés supplémentaires évidentes pour participer sur un pied d'égalité au régime du commerce mondial et pour attirer des investissements étrangers directs. Pour les pays qui se trouvent dans la même situation que le Népal, les investissements étrangers directs ne sauraient pendant quelque temps encore se substituer à l'aide publique au développement. Des pays comme le nôtre, qui se sont également engagés dans des politiques économiques libérales et le système de marché ouvert dans un cadre

démocratique et dans le respect profond des droits de l'homme méritent davantage d'attention et d'appui.

En prenant la parole à l'Assemblée mardi dernier, le Président de la République des Maldives, qui préside actuellement l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), a mentionné la Déclaration de Delhi des ministres de l'environnement des États membres de l'Association sud-asiatique de développement régional, qui se sont réunis en avril cette année. Comme le Président l'a rappelé, la Déclaration souligne la déception des pays de notre région, qui s'étend des hauteurs de l'Himalaya jusqu'aux atolls de l'océan Indien, devant la lenteur de la mise en oeuvre des engagements contractés à Rio. Au neuvième Sommet de l'ASACR, tenu à Malé le mois dernier, il a été décidé d'institutionnaliser la tenue annuelle de la réunion des ministres de l'environnement de la région. À ce Sommet, il a également été demandé aux ministres de l'environnement d'envisager la signature d'un traité régional de l'Asie du Sud sur l'environnement dans le contexte des conventions internationales existantes à cet égard. Les pays de l'Asie du Sud se sont montrés résolus à honorer les engagements pris à Rio et à aller au-delà. La communauté internationale a tout lieu d'appuyer de telles initiatives.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation népalaise de sa déclaration.

M. Narendra Bikram Shah, Chef de la délégation népalaise, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sergio Alejandro Zelaya, Vice-Ministre des ressources nationales et de l'environnement du Honduras.

M. Sergio Alejandro Zelaya, Vice-Ministre des ressources nationales et de l'environnement du Honduras, est escorté à la tribune.

M. Zelaya (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Honduras a, dans une large mesure, respecté les engagements qu'il a pris il y a cinq ans au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. La prise de conscience plus grande et la participation de la population hondurienne ont assuré le succès des diverses activités liées aux thèmes de cette réunion.

La prise en compte de l'incidence de l'environnement sur le développement a permis de prendre des décisions sur

la base d'une croissance durable, dans un cadre de démocratie et de participation.

Dans ce contexte, le Honduras s'attache depuis 1994 à harmoniser les lois sur l'environnement et à procéder à des vérifications au plan de l'environnement des processus de production. C'est ainsi qu'à présent, des autorisations dans le domaine de l'environnement sont exigées pour les activités productives du pays. La protection de l'atmosphère résulte de la ratification et du suivi des accords internationaux pertinents. Tout cela illustre l'intérêt que nous portons à la conservation d'un environnement sain pour le bien de la société. L'établissement de normes, de règlements et de politiques destinés à réglementer les émissions nocives dans l'atmosphère, la pollution des terres et des mers, sont également des priorités dans notre programme. C'est ainsi que nous avons supprimé l'importation de l'essence avec plomb et avons mis en marche un processus sain de reconversion industrielle.

Le Honduras a ratifié et applique les conventions internationales sur l'environnement, telles que la Convention sur le droit de la mer, la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que les accords liés à la protection régionale des forêts et à la biodiversité et les accords de l'Alliance centraméricaine pour le développement durable. Cette alliance constitue une stratégie régionale et nationale fondée sur les principes fondamentaux des changements intervenant dans les processus de développement de l'Amérique centrale de manière générale, c'est-à-dire dans les domaines économique, social, culturel et environnemental, tout en tendant à respecter la vie sous toutes ses formes, à améliorer la qualité de la vie, à préserver et à respecter la diversité de la planète et de notre région, à respecter les droits de l'homme et la diversité culturelle dans notre région.

Je signale qu'en 1996, nous avons créé le Conseil national du développement durable, qui réunit des organisations gouvernementales, non gouvernementales, ainsi que des entreprises. Nous avons déjà pris les premières mesures en vue de créer des conseils locaux sur le développement durable, en exécution des aspects de la gestion du programme Action 21.

Le secteur privé au Honduras prend conscience de plus en plus de l'importance que joue l'environnement dans le développement et la conservation des ressources, et c'est

pourquoi il a constitué un conseil des entreprises pour le développement durable.

Le Honduras est un pays de forêts; elles couvrent plus des trois quarts de son territoire. D'où l'importance de ces forêts pour l'absorption des émissions de gaz de carbone. Notre Congrès est en train de débattre actuellement de la loi sur la réforme des terres, qui s'intégrera dans une stratégie d'ensemble de nos ressources naturelles, selon les particularités de chaque région du pays. Nous avons créé le Conseil national des zones protégées et le Système national des zones protégées et de la diversité biologique aux fins de la gestion et de la réglementation des 2,5 millions d'hectares qui constituent 25 % du territoire national. Sur ce total, 800 000 hectares sont réservés à l'un des 22 sites qui ont été déclarés Patrimoine de l'humanité dans différentes parties du monde. Je parle de la Réserve de la biosphère de Río Plátano, située au nord-est de notre pays.

La menace croissante qui pèse sur l'environnement est une préoccupation permanente pour notre pays et la région. C'est un grave problème qui doit être traité sans retard, en tenant compte des circonstances particulières à chaque pays. La dégradation de l'environnement est un problème universel, dont sont principalement responsables les pays développés et industrialisés, du fait de leur désir de profit et de consumérisme. Que cette session soit donc l'occasion de réfléchir et de parvenir à un accord en vue d'un changement radical dans ces pays.

Nous pensons que nos politiques économiques doivent être coordonnées avec les politiques de l'environnement et que la durabilité de nos ressources naturelles est essentielle aujourd'hui et à l'avenir pour diminuer la pauvreté et parvenir partout dans le monde à un développement équitable et juste.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre des ressources nationales et de l'environnement du Honduras de sa déclaration.

M. Sergio Alejandro Zelaya, Vice-Ministre des ressources nationales et de l'environnement du Honduras, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Emilio Izquierdo, Chef de la délégation équatorienne.

M. Emilio Izquierdo, Chef de la délégation équatorienne, est escorté à la tribune.

M. Izquierdo (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom du Gouvernement équatorien à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Mon pays accorde la plus haute priorité aux politiques de protection de l'environnement. Les succès obtenus ces dernières années nous ont permis de sensibiliser nos citoyens à l'importance que revêtent les questions de l'environnement dans le développement intégral de nos pays. Ces politiques ont également permis aux divers organismes d'État d'instituer des mécanismes de coordination appropriés afin de permettre une diffusion plus complète des connaissances, des politiques et des réglementations sur des questions comme la diversité biologique, l'élimination du plomb de l'essence et l'élaboration d'un inventaire des déchets toxiques et dangereux.

Pour le Gouvernement équatorien, il est prioritaire d'élever la qualité de la vie de tous les Équatoriens en réalisant pleinement les objectifs sociaux inscrits dans les plans de développement de l'éducation, de la santé et du logement, qui sont conformes à la volonté universelle exprimée dans les plans d'action des conférences internationales sur l'environnement et le développement, les droits de l'homme, la population, les femmes, les établissements humains et le Sommet social.

Les politiques sociales équatoriennes ont pour objet de veiller à ce que les populations autochtones et les minorités ethniques participent pleinement au développement socio-économique et accèdent à ses bénéfices. À cette fin, l'Équateur considère comme nécessaire la promotion de mesures tendant à revaloriser le secteur rural, appliquer des politiques appropriées d'occupation des sols au profit des communautés autochtones, promouvoir des mécanismes internes et externes de financement qui leur permettent de développer avec succès leurs activités productives et renforcer la protection de leurs connaissances et pratiques traditionnelles et ancestrales en matière de biodiversité.

Dans les prochains mois, l'Équateur sera encore plus menacé par ce que l'on appelle le phénomène «El Niño», qui est aggravé par les effets du changement climatique. Selon les prédictions météorologiques, le phénomène aura cette année des effets au moins aussi dévastateurs qu'en 1982. Ce problème que devra affronter l'Équateur nécessitera la solidarité et l'appui de la communauté internationale pour prévenir et faire face à ses effets.

Le 30 avril dernier, le Président de l'Équateur a adopté le Décret d'urgence 245 faisant de la conservation des

écosystèmes de l'archipel des Galapagos une priorité nationale. Ce dernier est touché par une rapide croissance de la population, une pêche illégale croissante et des effets négatifs précoces du courant d'El Niño. Ce décret largement diffusé est fort bien reçu par les organisations internes et la communauté internationale. Il réaffirme la volonté du Gouvernement équatorien de continuer d'accorder à l'archipel des Galapagos toute la protection dont il a besoin en raison de ses conditions environnementales uniques.

À l'occasion du Sommet des Amériques sur le développement durable, tenu à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), en décembre 1996, l'Équateur a proposé que des engagements stricts soient pris en vue de faire progresser sensiblement l'application des accords de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992.

Il a aussi souligné l'importance fondamentale de la promotion du développement durable, dont l'objectif est d'harmoniser les activités humaines et la nature en élaborant des politiques et des mesures propres à créer une économie efficace et juste, instaurer l'équité sociale et veiller à la protection de l'environnement afin de réaliser des conditions de vie meilleures pour les générations actuelles et futures dans un environnement sûr.

Les efforts accomplis par l'Équateur ces cinq dernières années ont été très importants, en particulier dans la mise en place du cadre juridique et institutionnel, grâce à la création de l'Institut national des forêts et zones naturelles, à la Commission consultative de l'environnement, rattachée directement à la présidence, au Ministère de l'environnement, au projet d'adoption de la loi sur l'environnement, à l'élaboration d'un plan sur l'environnement, à la promulgation de la loi sur la diversité biologique, à la participation des organisations non gouvernementales aux divers niveaux du processus de décisions national, au renforcement du principe du pollueur payeur par l'application du système national d'évaluation de l'impact d'activités polluantes sur l'environnement et, surtout, à l'élaboration des politiques fondamentales pour l'environnement de l'Équateur.

Il y a quelques semaines, le Gouvernement a reçu un mandat populaire pour réformer la Constitution, dans laquelle il est déjà envisagé d'incorporer une section particulière sur l'environnement.

L'Équateur estime qu'il est nécessaire d'inciter les citoyens à participer davantage à toutes les étapes de la gestion de l'environnement, ce qui a conduit à la formulation et à la mise en oeuvre d'un système national d'évaluation de l'impact de certaines activités sur l'environnement.

En dépit de grands efforts déployés au plan interne depuis cinq ans, nous ne sommes pas satisfaits de l'application du programme Action 21 au plan mondial, vu que le transfert de technologie ne s'est pas effectué au niveau attendu et que l'assistance financière internationale a été réduite. Par conséquent, ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites au cours de cette session par divers chefs d'État et de gouvernement, en particulier des pays industrialisés, qui se sont montrés disposés à augmenter les flux financiers afin d'atteindre les objectifs fixés il y a cinq ans.

Nous pensons également qu'il importe d'appliquer un système de commerce transparent, qui permette l'intégration des économies en développement au sein de l'économie mondiale.

L'Équateur, pays de l'Amazone, possède sur son territoire une grande diversité écologique et forestière. Il dispose de l'une des diversités biologiques les plus riches au monde. Les îles Galapagos, patrimoine naturel de l'humanité, sont un sanctuaire où vivent des espèces uniques et où se trouve la mémoire génétique de diverses formes de vie sur la planète.

Par conséquent, mon pays envisage l'avenir avec un immense optimisme. Mais cet avenir devra être construit grâce aux efforts de notre peuple et aussi grâce au respect par la communauté internationale des engagements auxquels elle a souscrit au titre de la Déclaration de Rio et du programme Action 21, dont l'Équateur souhaite réaffirmer à nouveau les principes mais aussi les défis qu'ils posent.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation équatorienne de sa déclaration.

M. Emilio Izquierdo, Président de la délégation équatorienne, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, est escorté à la tribune.

M. Speth (Programme des Nations Unies pour le développement) (*interprétation de l'anglais*) : Nous devons être honnêtes avec nous-mêmes. Depuis Rio, des progrès

réels et nombreux ont été accomplis, mais, parallèlement, nous avons échoué dans la mise en oeuvre de nombreuses recommandations. Les progrès dans la mise en oeuvre d'Action 21 n'ont pas été aussi rapides ou d'une portée aussi grande que nous l'aurions souhaité.

Au Programme des Nations Unies pour le développement, nous nous sommes efforcés de souligner que le renforcement des capacités nationales est essentiel au développement durable et que les politiques visant à éliminer la pauvreté doivent être partie intégrante de tout effort fait pour promouvoir le développement durable. Nous savons qu'avec la volonté, la sagesse et les efforts appropriés, la pauvreté extrême peut être éliminée en une seule génération. Nous n'avons pas d'autre option morale que de relever ce défi avec tout le sérieux qu'il mérite.

En tant que responsable de la mise en oeuvre du chapitre 37 d'Action 21, chargé du renforcement des capacités nationales dans les pays en développement, le PNUD, en coopération avec ses nombreux partenaires, a contribué à orchestrer un programme ambitieux de renforcement des capacités. Par le biais du Comité interinstitutions sur le développement durable, le PNUD a encouragé une coopération étroite avec les institutions du système des Nations Unies. D'importantes leçons peuvent être tirées de cette expérience.

Pour être couronnés de succès, les programmes de renforcement des capacités nationales doivent reposer sur des besoins réels et la propriété locale. Les stratégies et efforts visant à régler des préoccupations d'ordre mondial ne peuvent produire à eux seuls des résultats durables. En outre, le renforcement des capacités doit être un processus à long terme et bien coordonné entre les donateurs. En outre, je tiens à souligner qu'il faut être conscient que les accords internationaux imposent aujourd'hui aux pays en développement une longue série de conditions difficiles et mal coordonnées en matière de planification. La rationalisation de ces conditions est clairement d'actualité, de même qu'un appui coordonné aux stratégies des pays autonomes et des pays dépendants.

Le programme Capacités 21 du PNUD, établi pour répondre à Action 21, a contribué à financer des programmes et des projets dans plus de 40 pays au cours des cinq dernières années. L'élaboration de plans nationaux et la formulation de stratégies nationales pour la conservation et l'environnement ont été les domaines de succès les plus importants au cours de ces cinq années. Des pays tels que la Chine, les Philippines et la Bolivie ont préparé des documents nationaux d'Action 21. D'autres, comme la

Gambie, le Malawi et le Népal, ont renforcé les plans nationaux existants sur l'environnement pour s'attaquer aux défis d'Action 21. Plus de 40 pays africains disposent aujourd'hui de mécanismes de coordination pour établir de tels plans d'action.

En Inde et au Costa Rica, par exemple, les programmes de renforcement des capacités ont introduit des méthodes de gestion écologique dans les politiques et les processus décisionnels nationaux. Les Philippines sont déterminées à devenir le premier des «Tigres verts» de l'Asie. Au Malawi, au Maroc et en Tanzanie, des programmes Capacités 21 appuient les efforts que font les organismes de planification pour intégrer les concepts et les procédures du développement durable dans leur planification nationale d'ensemble. Il s'agit de réussites remarquables du programme Capacités 21, et le PNUD recommande vivement la poursuite de Capacités 21 pendant le reste de ce siècle.

Nous continuons également d'être un partenaire important, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, dans le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui est devenu maintenant le mécanisme de financement intérimaire de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce mois-ci, le PNUD célèbre le parrainage du millièmè projet réalisé dans le cadre du FEM, l'ensemble affectant plus d'un milliard de dollars pour relever les défis à l'environnement qui menacent les pays donateurs comme les pays bénéficiaires.

S'agissant des forêts, le PNUD appuie le programme d'action issu du Groupe intergouvernemental d'experts sur les forêts. Nous demandons instamment que ses recommandations soient suivies d'effet. Le PNUD, avec les autres membres de l'Équipe spéciale, s'emploie résolument à aider les pays à renforcer les capacités qu'exige la gestion durable des ressources forestières nationales.

Dans notre récent rapport intitulé *L'énergie après Rio*, nous examinons les liens existant entre l'énergie et les questions sociales et environnementales. Nous insistons sur la nécessité de développer des stratégies pour une énergie durable axées sur l'efficacité, les ressources renouvelables et tous types de technologies énergétiques propres. Des progrès notables ont été réalisés par la Commission du développement durable (CDD) dans le domaine de l'eau et, à cet égard, je demande instamment que le nouveau programme proposé soit également poursuivi.

Dans chacun de ces trois domaines — forêts, énergie et eau — un problème important est celui que pose à presque chacun d'entre nous, au Nord et au Sud, les subventions du mauvais emploi et de la surexploitation de ces précieuses ressources. Ces subventions ne sont pas saines ou justifiables, ni au plan de l'économie ni de l'environnement. Dans un univers marqué par des économies néoclassiques, nous devrions en suivre la règle première : trouver le juste prix.

Le PNUD a déployé des efforts considérables pour appuyer la mise en oeuvre des conventions des Nations Unies. Nous avons proposé d'accueillir le mécanisme mondial, créé en vertu de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, afin de promouvoir la mobilisation des ressources.

Concernant la question du climat, la responsabilité d'agir tout de suite et efficacement incombe essentiellement aux pays industriels, en particulier aux États membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. Leur leadership et leur action sont essentiels pour valider la légitimité de cet imposant défi. Ce sont pourtant les pays les plus pauvres qui souffriront davantage des changements climatiques, et nous devons donc progresser rapidement dans l'application des restrictions prévues au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Depuis le Sommet de Rio, le Programme des Nations Unies pour le développement a augmenté de façon considérable ses dépenses pour réaliser les objectifs de Rio. Nous consacrons maintenant le quart des ressources totales du Programme à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources. Ce chiffre témoigne de la détermination sincère des pays en développement. Mais les pays riches sont loin d'avoir tenu les promesses faites à Rio. Ils n'ont pas augmenté leur aide publique au développement, en dépit des promesses — en fait, celle-ci a diminué — et beaucoup n'ont pas donné le bon exemple dans leur propres mesures et politiques intérieures relatives au développement durable. Je prie donc instamment les membres de l'OCDE de commencer à rétablir l'aide publique au développement à son niveau antérieur en termes réels.

Le détérioration constante de l'environnement et la nécessité grandissante de devoir de plus en plus aborder les questions de l'environnement sur un plan international soulignent à la fois la contribution qu'une organisation internationale peut et doit faire pour élaborer et pour contrô-

ler l'application des accords internationaux relatifs à l'environnement et pour promouvoir la protection et la sauvegarde de l'environnement mondial.

Il nous faut un partenaire efficace au niveau international pour travailler avec l'Organisation mondiale du commerce et avec d'autres organismes nouveaux. Il nous faut une organisation internationale forte pour faciliter le travail des autorités nationales chargées de l'environnement aux niveaux régional et mondial.

J'espère que nous pourrions édifier notre organisation soeur, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en nous concentrant sur des normes internationales répondant à ces besoins urgents.

Avec le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, nous disposerons d'un système des Nations Unies plus puissant pour aider la communauté mondiale — à la fois les gouvernements nationaux et la société civile — à faire d'Action 21 une réalité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de sa déclaration.

M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Hiroshi Nakajima, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé.

M. Hiroshi Nakajima, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, est escorté à la tribune.

M. Nakajima (Organisation mondiale de la santé) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que nous célébrons le cinquième anniversaire du Sommet de la Terre de Rio, je tiens à remercier le Secrétariat de la coopération étroite qu'il nous a apportée pour mettre en oeuvre Action 21. Nous espérons que cette excellente collaboration se poursuivra.

En 1992, le rapport de la Commission sur la santé et l'environnement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fourni au Sommet de la Terre une analyse approfondie des liens existant entre santé et environnement. Bon nombre des conclusions de ce rapport ont été incorporées dans Action 21 et ont inspiré le premier principe de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développe-

ment, qui affirme l'importance de la santé pour un développement durable.

La santé, l'environnement et le développement humain sont inséparables. Les taux de mortalité infantile, par exemple, ont depuis longtemps été reconnus comme un indicateur capital du développement humain. L'accès amélioré aux infrastructures de base et aux services sociaux, notamment aux soins de santé primaires — que nous estimons être l'élément le plus important — non seulement augmente l'espérance de vie mais améliore également la qualité de la vie. Cela, ajouté à la promotion de la santé des femmes et des enfants, s'est traduit par un ralentissement de l'accroissement de la population mondiale et, partant, un relâchement des pressions sur l'environnement. Inversement, la pauvreté, la détérioration de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles engendrent de graves risques pour la santé et de grandes inégalités. En raison de ces liens évidents, un grand nombre d'initiatives locales d'Action 21 ont eu pour objet d'améliorer à la fois les conditions de l'environnement et l'état de santé.

Pour que le secteur de la santé devienne un partenaire à part entière du développement durable, il est nécessaire de changer les systèmes de santé existant dans la plupart des pays. Ces systèmes tendent à favoriser des démarches curatives et cliniques, plutôt que des démarches préventives et de santé publique. Nous savons toutefois que l'augmentation du nombre des maladies respiratoires est directement liée à la pollution de l'atmosphère. De même, pour lutter efficacement contre de nombreuses maladies tropicales telles que le paludisme, nous avons besoin de médicaments et de vaccins mais, plus encore, nous avons besoin de politiques énergiques de gestion de l'environnement. L'apparition du virus Ebola et les épidémies qu'il a engendrées en Afrique a été associé à l'empiètement des êtres humains sur la forêt et sa faune sauvage.

Une urbanisation rapide et incontrôlée crée inévitablement des conditions idéales pour la culture de vecteurs qui déclenchent la résurgence de maladies. Des épidémies de peste en Inde et la violence renouvelée de la fièvre hémorragique de la dengue en Amérique latine en sont des exemples clairs. Le changement climatique touchera le monde entier. La répartition géographique des insectes vecteurs sera modifiée, ce qui entraînera une augmentation des possibilités de transmission de nombreuses maladies communiquées par vecteur, en particulier les maladies tropicales.

Dans toutes les parties du monde, la gestion inadéquate de l'environnement et les politiques de développement à

courte vue entraînent de graves dommages non seulement pour nos ressources naturelles limitées mais, surtout, pour la santé de nos populations. Tous les pays doivent accorder l'attention nécessaire aux incidences sur la santé que provoquent les modifications de l'environnement et les intégrer dans leurs évaluations des impacts sur l'environnement.

Les gouvernements doivent fournir le cadre politique et juridique nécessaire à une bonne gestion de l'environnement ainsi que des politiques de développement agricole et industriel qui tiennent compte des besoins actuels et prévisibles en matière de santé. La tendance à la privatisation ne doit pas amener les gouvernements à négliger leur responsabilité. Les gouvernements doivent également faire en sorte qu'une protection et des soins de santé élémentaires soient mis à la disposition de tous. Dans cet esprit, la réforme du secteur de la santé doit viser à renforcer les soins de santé primaires et les fonctions de santé publique qui sont les plus importantes pour réaliser les objectifs d'Action 21.

L'OMS est en train de reformuler sa politique de la santé publique pour aider les États membres à relever les défis que pose la santé publique à mesure qu'ils apparaissent dans un monde en évolution rapide. Un effort majeur doit être fait dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement, pour rassembler les informations dispersées sur les facteurs de l'environnement qui sont la cause des maladies. Les évaluations épidémiologiques de cette nature supposent l'existence d'un réseau mondial de stations de surveillance, de centres de référence et du personnel qualifié. La coordination intersectorielle doit s'effectuer au niveau international, mais elle exige également la participation de tous les pays et la fourniture de ressources financières et humaines suffisantes pour obtenir l'information nécessaire et la rendre accessible à tous les intéressés.

La Commission du développement durable va bientôt adopter son programme de travail et définir les responsabilités qui seront assumées par les différents partenaires intéressés. En tant que responsable du secteur de la santé, l'OMS espère renforcer ses mécanismes de coordination avec d'autres institutions et à l'intérieur de sa sphère de compétence, et également intensifier l'appui aux pays qui mettent au point des directives concernant l'industrie, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'éducation, la science et la prise de conscience. Dans tous ces domaines, l'OMS a accumulé une expérience utile qu'elle peut communiquer à ses partenaires. En tant qu'institution d'exécution du Programme international sur la sécurité des substances chimiques, opérant conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMS a facilité l'évaluation des risques qu'entraîne pour la santé humaine et l'environnement l'exposition aux substances chimiques et a contribué à la conclusion d'un accord sur des normes de sécurité acceptables. L'OMS est également l'institution administrante du Forum intergouvernemental sur la sécurité des substances chimiques, qui favorise la consultation et la coopération entre gouvernements, organisations non gouvernementales et industries.

L'OMS participe activement au programme Afrique 2000 récemment créé. Cette initiative a pour objet de permettre aux pays d'élargir leurs services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en utilisant des technologies à faible coût et un personnel dûment qualifié. Elle est également conforme au plan d'action recommandé par le Comité conjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)/OMS pour les politiques sanitaires, qui a pour but la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour l'enfance.

Le succès de nos campagnes contre la cécité des rivières, la dracunculose et la maladie de Chagas en Amérique latine, témoigne de l'importance décisive que représente la participation communautaire pour conserver les acquis obtenus dans des domaines comme la santé et la gestion de l'environnement.

L'OMS continuera de mener ces interventions sanitaires et beaucoup d'autres ayant une forte composante environnementale. Protéger et promouvoir la santé des populations dans tous les pays signifie qu'il faut leur fournir des possibilités renforcées pour réaliser le développement humain et le développement de l'environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé de sa déclaration.

M. Hiroshi Nakajima, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est Mme Yolanda Kakabadse, Présidente de l'IUCN — l'Union mondiale pour la protection de la nature, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal des milieux scientifiques et techniques.

Mme Yolanda Kakabadse, Présidente de l'IUCN — l'Union mondiale pour la protection de la nature, est escortée à la tribune.

Mme Kakabadse (IUCN — l'Union mondiale pour la nature) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom des membres du Conseil international des unions scientifiques, de Greenpeace, de l'Union mondiale pour la conservation et de bien d'autres organisations qui s'occupent de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, je tiens à dédier cette déclaration à la mémoire du commandant Jacques-Yves Cousteau, qui est décédé il y a deux jours. C'était une figure de premier plan dans la défense des ressources naturelles de la planète.

Au cours de ces dernières années, le Groupe principal des milieux scientifiques et techniques, dans la mise en oeuvre d'Action 21, a déterminé par l'expérience qu'elle en a tiré que la santé de notre écosystème planétaire s'est dégradée et que la possibilité d'une qualité de vie acceptable est devenue moins accessible pour beaucoup d'habitants de la planète.

Les recherches scientifiques récentes ont prouvé que la disparition des espèces continue sans ralentir — le quart des mammifères sur terre sont en voie de disparition, les espèces marines sont à tout moment surexploitées; que les activités humaines ont un impact direct sur le climat mondial; et que la dégradation de l'environnement est directement liée à la détérioration de la santé humaine.

Des conseils scientifiques précis et objectifs sont essentiels à la mise en oeuvre des accords du Sommet de la Terre. Nos dirigeants dépendent de ces conseils pour identifier les problèmes et les solutions liés au développement durable. Ils sont tributaires de l'objectivité scientifique pour fidèlement surveiller l'impact de leurs décisions. Ils dépendent du caractère indépendant de la science pour mettre au point des modèles de prévision permettant d'explorer les options politiques, et des progrès technologiques pour trouver des solutions aux problèmes à l'échelle mondiale.

Depuis Rio, on a établi d'autres preuves de liens étroits entre la santé, le bien-être de l'homme et la qualité de l'environnement. Il s'ensuit qu'une dégradation de l'environnement non contrôlée laisse entrevoir un nombre croissant de crises qui affecteront la santé de l'homme, directement liées à la propagation de maladies infectieuses, davantage de cas de malnutrition et de problèmes de santé associés aux changements atmosphériques mondiaux. Les scientifiques ont documenté les impacts sur la santé, notamment les altérations au niveau des fonctions du système endocrinien causées par des produits chimiques toxiques qui envahissent l'environnement par les processus agricoles et industriels.

Des stratégies orientées vers l'action pour faire face à la viabilité de l'environnement sont nécessaires, ce qui suppose un financement suffisant consacré à la recherche, afin d'examiner les liens qui existent entre la santé et l'environnement. L'accent devrait être mis en particulier sur les affections chroniques les plus communes qui touchent les pauvres. Nous soulignons que les besoins de l'homme et ses intérêts sont tout à fait compatibles et justifient bien les fortes mesures de protection de l'environnement.

Ces mesures supposent que nous investissions suffisamment dans le développement de la capacité scientifique et dans l'amélioration de l'accès à la technologie. Les membres de notre Groupe appartiennent au secteur privé, à des gouvernements et à des organisations non gouvernementales. Les exigences du développement durable exigent des alliances effectives entre ces secteurs et d'autres. La science est, et restera une activité coûteuse. Plusieurs activités scientifiques obtiennent un financement à des fins militaires et commerciales. Même quand nous pouvons tirer certains avantages des recherches menées à bien pour et par l'industrie, nous avons besoin d'études et d'évaluations scientifiques objectives et indépendantes, et nous ne pouvons pas dépendre de l'appui financier provenant uniquement du secteur privé. Les recherches aux fins du développement durable doivent être appuyées moyennant des investissements directs, ainsi que des politiques qui fournissent des incitations, telles que les avantages fiscaux et les subventions.

Il est regrettable que le cadre institutionnel international n'ait pas pu offrir un appui cohérent à la recherche sur le développement durable, associé à un projet à long terme qui incorpore un financement viable. La faiblesse de nos institutions mondiales concernant l'environnement est un grand facteur de limitation qui doit être pris en considération dans la restructuration du système des Nations Unies. Nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils encouragent une plus grande cohésion au niveau du développement de la capacité scientifique et technologique afin de favoriser une science orientée vers les besoins de l'humanité. Il faut renforcer les mesures envisagées dans l'Action 21 afin de mettre un terme à la dégradation fondamentale de l'environnement, notamment par la mise en oeuvre des processus lancés à Rio.

En ce qui concerne la Convention sur la diversité biologique, nous demandons une action concertée par le biais d'une démarche prudente : pour empêcher l'introduction d'organismes étrangers génétiquement modifiés dans l'environnement; pour veiller à ce que les politiques de protection des droits de la propriété intellectuelle prennent

en considération les réalisations scientifiques tout en fournissant des incitations aux collectivités locales, aux agriculteurs et aux populations autochtones pour la conservation des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques; et pour protéger les écosystèmes sains par des réseaux et des zones de protection, aussi en terre qu'en mer, en oeuvrant simultanément à reconstituer les écosystèmes dégradés.

En ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous soulignons qu'il existe des impacts anthropiques mesurables sur le climat mondial, que ces impacts vont croissants et que la croissance continue incontrôlée des concentrations de gaz à effet de serre aura des conséquences écologiques, sociales et économiques. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles définissent les niveaux maxima de concentration et adoptent des mesures concrètes de réduction des émissions afin d'atteindre ces niveaux.

Nous demandons également que des processus scientifiques indépendants soient utilisés pour déterminer les critères d'utilisation durable des ressources naturelles, compte tenu des fonctions effectives des écosystèmes en question, notamment de ceux liés aux forêts et à la pêche.

Nous nous inquiétons de la pollution mondiale causée par des produits toxiques utilisés dans l'industrie et dans l'agriculture. Un accord mondial pour éliminer les polluants organiques persistants, répondant à l'appel que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a lancé à sa dix-neuvième session, est prioritaire, et nous insistons pour qu'on agisse rapidement dans ce domaine. Il faut également procéder à des recherches supplémentaires sur des systèmes agricoles viables.

Pour terminer, l'IUCN — l'Union mondiale pour la conservation, le Conseil international d'unions scientifiques

et les autres groupes scientifiques et technologiques lançons un appel à tous les États pour qu'ils respectent les obligations et les engagements auxquels ils ont souscrit au Sommet de la Terre.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Présidente de l'IUCN — l'Union mondiale pour la protection de la nature, de sa déclaration.

Mme Yolanda Kakabadse, Présidente de l'IUCN — l'Union mondiale pour la protection de la nature, est escortée de la tribune.

La séance est levée à 13 h 20.